



HAL
open science

La dépolitisation par le langage au service de l'idéologie néolibérale : analyse du traitement discursif des crises et des réformes

Sabrina Della Sudda-Banüls

► To cite this version:

Sabrina Della Sudda-Banüls. La dépolitisation par le langage au service de l'idéologie néolibérale : analyse du traitement discursif des crises et des réformes. Sciences de l'information et de la communication. 2019. dumas-02865402

HAL Id: dumas-02865402

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02865402>

Submitted on 11 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions et collectivités territoriales

La dépolitisation par le langage au service de l'idéologie néolibérale

*Analyse du traitement discursif
des crises et des réformes*

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Juliette Charbonneaux

Nom, prénom : DELLA SUDDA-BANÜLS Sabrina

Promotion : 2018-2019

Soutenu le : 06/11/2019

Mention du mémoire : Très bien

« Les économistes sont présentement au volant de notre société, alors qu'ils devraient être sur la banquette arrière »

John Maynard Keynes
Économiste britannique (1883-1946)

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Juliette Charbonneaux, Enseignante chercheuse, responsable du Master CCT et tutrice de recherche, qui m'a accompagnée et prodigué ses précieux conseils tout au long de ce travail.

Je remercie chaleureusement Jean-Robert Massimi, Directeur général du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, d'avoir accepté de me suivre dans ce travail et de m'avoir apporté ses réflexions et ses éclairages.

Au moment de terminer ce mémoire, j'ai une pensée toute particulière pour mes camarades et amis du Celsa avec qui j'ai partagé une très belle aventure.

Je remercie Sylvia et David pour leurs encouragements et leurs conseils avisés.

Enfin, je dédie ce travail de recherche à Christine, qui aurait adoré ce sujet.

Table des matières

Introduction	6
Objet de recherche	8
Problématique et hypothèses de recherche	9
Choix du corpus et méthodologie	12
Annonce du plan	14
I. La « dépolitisation » par le langage	15
A. Le primat de l'économie	15
B. La « dépolitisation » du discours	27
C. Le discours de la crise	38
II. Une « dépolitisation » apparente au service de l'idéologie néolibérale	46
A. Le discours austéritaire, bras armé du discours néolibéral	47
B. L'injonction à s'adapter	60
C. La comparaison internationale	71
Conclusion	80
Bibliographie	84
Résumé	87
Annexes	88

Introduction

En septembre 2016, la parution du livre de Pierre Cahuc et André Zylberberg a donné lieu à une importante controverse au sein du milieu académique français.

Cet ouvrage, intitulé « *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser* »¹, prétend montrer que la science économique est une science expérimentale, au même titre que la médecine ou la biologie.

A grand renfort de « scientification » et de mathématisation de l'économie, Cahuc et Zylberberg expliquent qu'il n'y a qu'une vérité en économie et qu'eux, contrairement aux économistes *hétérodoxes*, font montre d'objectivité avec des raisonnements fondés sur la science et non sur des idéologies.

Dans cet essai, les deux auteurs s'en prennent de façon très virulente à ceux qui ne partagent pas leur vision de l'économie. Plus particulièrement, ce sont les membres du collectif des *Économistes atterrés*² qui sont dans leur viseur.

Cette controverse - largement médiatisée du fait des termes choisis par les auteurs, notamment le mot « négationnisme » - nous a rappelé à quel point il semble difficile aujourd'hui de porter une autre vision que celle des économistes *orthodoxes*, très largement inspirée des idées et des théories de l'économie néoclassique.

En effet, les économistes *hétérodoxes* sont très peu représentés dans les universités et encore moins dans l'espace public, et particulièrement dans les médias.

Cette controverse peut être, à notre sens, révélatrice d'une certaine hégémonie des idées néoclassiques. La théorie néoclassique³ est fondée sur les principes d'agents économiques rationnels et d'un marché efficient qui, si on le laisse fonctionner de manière autonome, en *concurrence pure et parfaite*, sans le brouiller par des interventions de l'État par exemple, allouera de façon optimale les ressources et trouvera automatiquement son équilibre (cela principe vaut pour n'importe quel marché, y compris pour le marché du travail.)

¹ CAHUC Pierre et ZYLBERBERG André, *Le négationnisme en économie et comment s'en débarrasser*, Flammarion, septembre 2016, 240 p.

² Dont les plus connus sont Henri Sterdyniak, André Orléans, Benjamin Coriat, Dominique Plihon ou encore Thomas Porcher

³ Théorie développée à l'origine par Léon Walras, économistes (1834-1910)

Cette croyance en économie, cette *doxa*⁴, sans aucun doute libérale et sur laquelle viendra s'appuyer le néolibéralisme, est devenue en quelque sorte aujourd'hui « le curseur universel »⁵ et il semble très difficile de porter dans l'espace public des idées différentes.

Cet épisode a renforcé notre conviction acquise il y a bien longtemps : l'économie n'a rien d'une science et elle en est au contraire très éloignée.

Elle n'est qu'une construction de nos sociétés et les choix qui sont faits en la matière sont entièrement dépendants de choix politiques, eux-mêmes sous tendus par des idéologies.

Si nous partageons l'idée que « tout est politique », nous considérons que l'économie l'est tout particulièrement et qu'elle est traversée par de nombreux courants de pensées.

En tant que citoyenne, il nous paraît important de nous demander quelle peut être l'incidence d'une telle hégémonie sur les choix de politiques publiques qui sont faits et sur la possibilité de débattre et de proposer différentes alternatives dans la mise en œuvre de celles-ci.

A cet égard, la campagne pour l'élection présidentielle de 2017 a été un moment particulièrement important et un formidable exemple des conséquences de cette hégémonie sur le débat politique.

En effet, il suffit d'observer de quelle manière ont été traités les candidats ayant des programmes économiques ne serait-ce que légèrement différents des mesures proposées habituellement. Ils ont été systématiquement qualifiés de doux rêveurs. Cela a été le cas par exemple de Benoit Hamon, candidat socialiste, et de sa proposition de revenu universel qui, si elle était au départ une idée novatrice, a fini par être complètement vidée de sa substance, Benoit Hamon ne cessant de reculer et de revoir sa copie devant les critiques et le mépris affiché par les politiques et les médias.

⁴ Pour Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, dans leur Dictionnaire d'analyse du discours, la doxa « correspond au sens commun, c'est-à-dire à un ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante ». Aristote considère que les *endoxon* sont « des idées admises, des opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités », Topique I, cité par Charaudeau et Maingueneau, *ibid* p.197

⁵ De LIMA Pascal dans « *Peut-on aujourd'hui dans ce pays, remettre en cause la doxa libérale en économie ?* », *L'humanité.fr*, 26 septembre 2016

Il nous est apparu, en ce printemps 2017, qu'il n'était tout simplement pas possible de proposer une autre vision de l'économie sans être considéré comme un utopiste ou comme quelqu'un qui ne comprend rien aux « lois de l'économie ».

Cette campagne nous a laissé l'impression qu'une seule politique était possible et que l'économie ne dépendait pas de choix politiques.

Il apparaissait alors que l'économie, bien loin d'être au service d'un projet politique comme cela devrait être le cas, était devenue au bout du compte, ce à quoi il fallait se conformer.

Objet de recherche

Ce sont ces deux épisodes, et plus particulièrement la campagne de 2017, qui nous ont poussée à nous interroger sur les conséquences de cette apparente évidence des mécanismes de l'économie, fondée sur les théories néoclassiques, sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Mais si la campagne présidentielle de 2017 nous a particulièrement marquée, il est important de rappeler que la situation n'est pas nouvelle. En effet, depuis près de 50 ans, il n'est pas difficile de constater la montée en puissance et l'installation de ces idées en Europe et dans le monde.

Le choc pétrolier de 1973 puis l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher et Ronald Reagan vont marquer, à travers la mise en œuvre de leurs politiques publiques néolibérales, une accélération de la diffusion de ces idées et de leur ancrage comme seul horizon possible.

Le fameux « There is no alternative », prononcé par Margaret Thatcher, alors Première Ministre du Royaume-Unis, en 1980 lors d'une conférence de presse, deviendra dès lors une arme rhétorique redoutable et le symbole d'une « petite musique » répétée inlassablement par les gouvernements.

C'est cette « petite musique » que nous nous proposons d'étudier dans ce travail de recherche.

Nous avons choisi d'aborder ces questionnements à travers l'analyse du discours et plus particulièrement l'analyse du discours politique.

Les discours politiques étant censés être par essence porteurs d'idéologies, il nous paraît important au regard de l'hégémonie évoquée plus haut, de s'attacher à voir si celle-ci a un impact sur le caractère idéologique, et donc politique de ces discours.

Plus précisément, il s'agira de voir, à travers l'analyse de procédés discursifs remarquables, si nous observons une atténuation voire une disparition du « politique » dans ces discours et, si tel est le cas, ce que peut bien avoir comme conséquence une telle disparition et si celle-ci n'est pas finalement un formidable outil de diffusion d'une idéologie bien particulière, l'idéologie néolibérale.

Problématique et hypothèses de recherche

Pour amorcer notre réflexion, et pour être en mesure de formuler clairement notre problématique, il nous faut préalablement définir un des concepts qui est au cœur de ce travail de recherche : l'idéologie néolibérale.

Tout d'abord, il nous faut rappeler qu'une idéologie est un « système d'idées générales constituant un corps de doctrine philosophique et politique à la base d'un comportement individuel ou collectif. »⁶ La doctrine, quant à elle, renvoie à un « ensemble de croyances ou de principes traduisant une conception de l'univers, de la société, etc., constituant un système d'enseignement religieux, philosophique, politique, etc, et s'accompagnant souvent de la formulation de règles de pensée ou de conduite. »⁷

Concernant le néolibéralisme, nous pouvons commencer notre travail de définition par celle qui est la plus couramment répandue. Le néolibéralisme est défini comme « le renouveau du libéralisme, tant au niveau de la pensée que de la pratique de la politique économique, qui s'est affirmée depuis la fin des années 1970. [...] En ce qui concerne la politique économique, un certain nombre d'orientations traduisent ce néolibéralisme : privatisations, remise en

⁶ Dictionnaire Larousse

⁷ Ibid

cause (partielle) de la protection sociale, flexibilité accrue de l'emploi, réduction des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques [...] ».⁸

Ainsi, le néolibéralisme serait tout simplement un retour en force, à la fin des années 1970, du libéralisme économique, lui-même adossé à la théorie néoclassique de Léon Walras.

Or, les lectures préalables à notre travail nous ont menée à une définition un peu différente de celle-ci, particulièrement vraie en France : en plus de s'adosser aux idées économiques néoclassiques, le néolibéralisme va donner un rôle majeur à un acteur tout à fait inattendu mais finalement assez logique : l'État.

Il nous faut pour comprendre cette évolution remonter aux années 1930 et au « Colloque Walter Lippmann » d'août 1938 à Paris, rendez-vous fondateur pour l'émergence dans l'espace public du néolibéralisme en tant qu'idéologie.

Après la catastrophe de la crise économique des années 1930, il apparaît à de nombreux participants⁹ à ce colloque que l'humain n'est finalement pas si rationnel et le marché pas si vertueux.

Barbara Stiegler estime que « rejetant la fiction libérale d'une bonne nature de l'homme, le nouveau libéralisme qui cherche à se reconstruire au moment du Colloque Lippmann refuse de croire que l'espèce humaine serait naturellement dotée des capacités de calcul lui permettant d'échanger de manière optimale sur les marchés. [...] Pour les nouveaux libéraux, la débâcle du libéralisme classique et de ses fictions doit encourager la science économique à reprendre contact avec la réalité de l'espèce humaine, dans son illogisme, sa confusion et son irrationalité, et c'est précisément cela qui signe la rupture du néolibéralisme avec le libéralisme classique. »¹⁰

Dans cette perspective, Lippmann considère qu'il faut « réadapter » l'espèce humaine pour coller aux impératifs du marché, « sa conviction étant que cette réadaptation implique une

⁸ ECHAUDEMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.347

⁹ Ce Colloque a été organisé à la hâte par un philosophe Français, Louis Rougier, en vue de discuter des thèses du livre de Lippmann, *La cité libre*, qui venait de paraître. Il s'agissait surtout pour Rougier de rassembler différentes personnalités, philosophes, économistes tels que Friedrich Hayek, libéral convaincu, pour échanger sur le libéralisme et son avenir

¹⁰ STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019, p.188

politique publique de grande ampleur, ouvrant sur un champ immense de réformes à venir. »¹¹

Pour le sociologue François Denord, « se qualifier de néolibéral, c'est reconnaître qu'il ne suffit pas de laisser faire pour que le marché fonctionne et, du même coup, revendiquer au nom du libéralisme une politique économique. »¹²

C'est donc grâce à l'État que les humains et les structures de l'économie et de la société vont s'adapter au grand marché mondialisé et créer les conditions de la réalisation des théories économiques qui sous-tendent l'idéologie néolibérale. Ainsi, selon François Denord, « les tenants du néolibéralisme veulent un État qui instaure et protège l'ordre concurrentiel. »¹³

A travers l'analyse de notre corpus, et au regard de l'hégémonie décrite précédemment et de la définition du néolibéralisme que nous venons de voir, nous nous proposons de répondre à la problématique suivante :

En quoi les discours politiques dans des contextes de crise et de réformes reposent-ils sur une « dépolitisation » qui renforce la diffusion d'une idéologie néolibérale ?

Notre travail et notre réflexion seront portés par des hypothèses qui seront étudiées au travers de l'analyse de procédés discursifs :

- **Le primat de l'économie sur toute autre question (d'ordre social, de santé ou encore écologique par exemple) et les mécanismes discursifs associés permettent une « dépolitisation » des choix de politiques publiques dans les discours des dirigeants**

Nous avons tenté de comprendre ici la manière dont les politiques publiques étaient abordées dans nos discours. Nous avons étudié les mécanismes discursifs qui s'y rapportent

¹¹ STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019, p.240

¹² DENORD François, *Le néo-libéralisme à la française. Histoire d'une idéologie politique*, Agone, 2016, p.149

¹³ Ibid p.151

afin d'observer si l'aspect idéologique (et donc politique) de ces politiques publiques en temps de crise et de réforme demeure ou s'il est atténué voire totalement annihilé.

- **Cette « dépolitisation » n'est qu'apparente et sert la diffusion d'une idéologie dominante, l'idéologie néolibérale**

Nous nous sommes interrogée ici sur les effets et les objectifs d'une éventuelle « dépolitisation » du discours. En effet, le discours politique et la mise en œuvre de politiques publiques nous semblent difficilement pouvoir être déliés d'une idéologie. Nous nous sommes donc attachée à étudier les éventuels marqueurs de cette idéologie dans notre corpus.

- **La montée en puissance du discours austéritaire permet la légitimation de la mise en œuvre de politiques publiques d'inspiration néolibérale**

Nous nous sommes attachée ici à comprendre le rôle du discours austéritaire et de ses mécanismes dans l'éventuelle installation de l'idéologie néolibérale dans l'espace public et les conséquences de celle-ci dans la nature des politiques publiques mises en œuvre.

Choix du corpus et méthodologie

Pour étayer notre réflexion, nous avons choisi de traiter la parole du politique (Président, Premier ministre, Ministre porteur de la réforme ou du sujet) dans des contextes de crise économique et de grandes réformes menées par l'État qui ont été sources de contestations importantes, moments où l'exécutif est sommé de justifier ses décisions, ses réponses aux évènements et ses actions.

En effet, ces moments devraient être particulièrement propices à mettre en avant les choix politiques qui sont faits par les dirigeants en matières économique et budgétaire. A contrario, nous supposons que c'est justement dans ces contextes très particuliers que leur retranchement derrière des prétendues « lois économiques », des « impératifs » ou des « nécessités », qui seraient totalement indépendants de leur volonté, est le plus visible. Il était donc naturel de choisir ce type de séquence.

Nous analyserons les mécanismes discursifs à l'œuvre dans des discours politiques prononcés à l'occasion de sept séquences distinctes : 1983 et le « tournant de la rigueur »¹⁴, les réformes de la Sécurité sociale et des régimes de retraite de 1995, le référendum de 2005 sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe, la crise économique et financière dite « des Subprimes » de 2007-2009, la réforme des régimes de retraite de 2010, la « crise » dite « de la dette » / « de l'Euro » de 2011-2013, la réforme du droit travail dite « Loi El Khomri » de 2016.

Chaque séquence comporte quatre discours, à l'exception de la séquence de 2016 (cinq discours).

Si le nombre de séquences est relativement important, il nous permet d'observer une évolution chronologique et historique des différents procédés discursifs et des choix de politiques publiques dans notre corpus.

Ce corpus nous permet également une analyse représentative d'un certain pluralisme politique puisqu'il est composé aussi bien de discours de femmes et d'hommes politiques de gauche que de droite.

Enfin, s'il ne comporte que des prises de parole de l'exécutif (orales ou écrites, qu'on entend ici sous le terme générique de discours), ce corpus est constitué de prises de parole de natures diverses (allocutions - certaines très protocolaires et d'autres prononcées au cours de déplacements - , des conférences de presse, des interviews et des tribunes).

Pour les séquences qui concernent des moments de « crise » (1983, 2007-2009 et 2011-2013), nous avons sélectionné des discours représentatifs des moments forts de chaque période (premier discours concernant l'état du pays et les conséquences de la crise, projet de loi de finances, discours montrant une rupture ou un changement de politique en réponse à la crise).

¹⁴ Moment important dans notre corpus puisqu'il est souvent présenté comme celui où la gauche socialiste embrasse définitivement le libéralisme économique. Cette « datation » fait l'objet de discussions encore aujourd'hui au sein et en dehors du Parti socialiste, discussions que nous n'évoquerons pas ici.

Pour ce qui concerne les séquences de réformes, nous avons systématiquement choisi la première annonce de la réforme puis sa première explicitation dans les médias ainsi que des discours faisant état de la contestation.

Pour la séquence concernant le référendum sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe, nous avons sélectionné des discours représentatifs de l'état d'esprit de la période de « campagne ».

Les discours ont été étudiés dans leur intégralité à l'exception d'une interview de François Fillon en 2010¹⁵ qui a été coupée en raison du passage à un autre sujet au cours de celle-ci.

Enfin, ces discours proviennent en majorité des ressources du site *Viepublique.fr* à l'exception d'une interview d'Alain Juppé¹⁶ provenant de la base de données *Europresse*.

Annnonce du plan

Pour répondre à notre problématique, notre réflexion s'articulera autour de deux parties. La première nous permettra de définir et de nous attacher à démontrer la « dépolitisation » du discours. La seconde nous permettra de mieux comprendre en quoi cette dépolitisation n'est finalement qu'apparente et sert la diffusion de l'idéologie néolibérale à travers des procédés et des marqueurs du discours néolibéral.

¹⁵ Annexe XX

¹⁶ Annexe VII

Partie I : La « dépolitisation » par le langage

Les périodes de crises et de réformes donnent généralement lieu à de nombreux discours de femmes et d'hommes politiques ayant pour but de convaincre ou de justifier auprès des citoyens les propositions ou les décisions de politiques publiques qui vont être faites ou prises.

L'objet de cette première partie est de montrer l'existence ainsi que les mécanismes de la « dépolitisation » des discours des dirigeants de notre corpus.

Nous étudierons tout d'abord la manière dont les politiques publiques sont envisagées dans ces discours et la prégnance de l'angle économique et budgétaire.

Ensuite, nous analyserons les procédés discursifs remarquables qui permettent, selon nous, la « dépolitisation » des propos des dirigeants politiques.

Enfin, nous verrons plus en détails le « discours de la crise », formation discursive bien particulière qui est un parfait exemple de ce que peut être la « dépolitisation » par le langage.

A. Le primat de l'économie

Primat de l'économie et économisme

Le point de départ de notre réflexion sur les discours politiques est qu'ils présentent tous une caractéristique commune : celle d'envisager les problématiques ayant trait aux politiques publiques en premier lieu sous l'angle économique et budgétaire.

Cette pratique consistant à analyser tous les phénomènes sous un angle économique ou de « mécanismes » économiques est appelée « économisme ». celui-ci se définit comme « la

tendance à interpréter les comportements politiques, sociaux et culturels par une approche uniquement économique »¹⁷.

Pierre Bourdieu, qui a analysé en détails la façon dont les questions économiques et sociales sont liées¹⁸ évoquera en ces termes cette approche :

« L'économie est, sauf quelques exceptions, une science abstraite fondée sur la coupure, absolument injustifiable, entre l'économique et le social qui définit l'économisme. Cette coupure est au principe de l'échec de toute politique qui ne connaît pas d'autre fin que la sauvegarde de « l'ordre et de la stabilité économiques » [...]»¹⁹

Les questions liées à l'économie et au budget deviennent l'angle d'analyse privilégié des enjeux liés par exemple à la protection sociale ou encore au travail, et par-là même des réformes qui seront menées sur ces sujets.

Faire des économies va ensuite devenir au fil du temps, une fin en soi, si bien qu'il est légitime de se demander si l'économie et le budget sont bien là pour servir la mise en œuvre d'un projet politique et d'un projet de société comme cela devrait être le cas.

En effet, à l'exception de la période 1983, sur laquelle nous reviendrons, les réformes sont toujours présentées comme ayant pour but premier de faire des économies. Viennent ensuite, parfois, d'autres raisons, comme la « justice » ou « l'équité » ou tout simplement la « nécessité », comme nous le verrons plus tard.

Réformes et primat de l'économie

Nous pouvons observer cette prégnance de l'angle économique et budgétaire à l'occasion des réformes menées par Alain Juppé, alors Premier Ministre, en 1995 concernant les régimes de retraite et la Sécurité sociale :

¹⁷ Dictionnaire Larousse

¹⁸ Voir à ce propos BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Éditions du Seuil, 2000

¹⁹ BOURDIEU Pierre, *Contre-feux I, Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*, Liber-Raisons d'agir Éditions, 1998

« Notre protection sociale vit à crédit : 180 milliards de déficit en 3 ans. Elle coûte de plus en plus cher [...] »²⁰ ; « En ce qui concerne l'assurance maladie, ces conventions fixeront, après consultation d'une Conférence annuelle de la santé, les taux d'évolution des dépenses par grands secteurs ; elles prévoient aussi la déclinaison des objectifs nationaux et régionaux. »²¹ ; « [...] c'est en effet sur la capacité d'instaurer des « mécanismes » de rééquilibrage des dépenses et des recettes que le gouvernement sera jugé. »²² ; « Elles sont d'abord urgentes [les réformes].[...] D'abord l'assurance maladie. Vous savez bien que chaque année on dépense en prestations plus que ce qu'on encaisse de cotisations. »²³

Cette prédominance des questions économique et budgétaire est également très visible dans les discours prononcés à l'occasion de la réforme des retraites menée par Éric Woerth, alors Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et François Fillon, Premier Ministre, en 2010. Ainsi, la conférence de presse d'Éric Woerth sur les grandes orientations de la réforme commencera par cette phrase : « En matière de retraites, nous avons devant nous, si nous ne faisons rien, des années de déficits. Des années de pensions de retraite payées à crédit. »²⁴ .

Il évoquera ensuite la modification de l'âge de départ à la retraite en ces termes :

« 62 ans en 2018, enfin, c'est un choix efficace parce qu'il nous donne les moyens de revenir à l'équilibre dès 2018. J'y reviendrai en détail tout à l'heure, mais retenez bien un chiffre : l'augmentation de l'âge légal permettra d'économiser près de 19 milliards d'euros en 2018. Pourrions-nous avoir le même résultat avec l'augmentation de la durée de cotisation ? Non. Pour avoir le même rendement, il faudrait tout simplement porter cette durée de cotisation à 47 ans ! »²⁵

²⁰ Annexe V - Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

²¹ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

²² Annexe VII – Interview d'Alain Juppé à *Sud-Ouest* le 16 novembre 1995 (ici à propos des dépenses de santé)

²³ Annexe VIII – Allocution d'Alain Juppé sur *TF1* et *France 2* le 5 décembre 1995

²⁴ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

²⁵ Ibid

Nous voyons bien ici que le but de la réforme est uniquement « l'équilibre » des comptes. De plus, l'utilisation du terme « rendement » laisse quelque peu perplexe quand il s'agit d'évoquer un des éléments essentiels de notre protection sociale, qui a un impact considérable sur la qualité de vie et sur l'avenir de millions de personnes.

Enfin, la présentation qu'il fera aux Députés de sa réforme ne laisse pas non plus de doute quant à l'objectif premier de celle-ci : « Cette réforme, Mesdames et Messieurs les Députés, elle est également efficace. Efficace financièrement d'abord. »²⁶

François Fillon va également envisager cette réforme du point de vue budgétaire : « La réforme des retraites que j'ai évoquée contribue, elle aussi, si elle est adoptée, au rétablissement de nos comptes dès l'an prochain. »²⁷ ; « Bon, c'est un tabou. On a pensé qu'il était possible de ne pas le faire et que l'allongement de la durée de cotisation serait suffisant pour changer les comportements, conduire les français à rester plus longtemps et donc de mieux équilibrer les régimes. »²⁸

Quand le travail n'est plus qu'un coût

Ce primat des questions économique et budgétaire est également particulièrement visible dans le traitement de la question du travail. Le travail est en effet considéré simplement comme un facteur de production et n'est envisagé que par son « coût » supposé et son renchérissement à cause de « charges » qui pèseraient sur celui-ci.

La question du travail est une parfaite illustration de ce primat de l'économie sur toute autre question. Nous voyons ainsi apparaître au fil des séquences de notre corpus, à partir de 1995, l'installation de la formule²⁹ *coût du travail*. La notion de formule est définie ainsi par Alice Krieg-Planque :

« A un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en

²⁶ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth à l'Assemblée nationale le 7 septembre 2010

²⁷ Annexe XVIII – Conférence de presse de François Fillon le 25 juin 2010

²⁸ Annexe XX – Interview de François Fillon sur *France 2* le 10 septembre 2010

faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin – à la fois envahissant et sans cesse questionné – à l'intérieur des discours. »³⁰

Notre formule, de par sa nature, transporte donc des imaginaires sur ce que peut recouvrir le « coût » du travail. Ce « coût » n'est plus jamais défini, tout ce qu'il reste à ce propos c'est qu'il nous faut à tout prix le réduire.

La première mention du *coût du travail* dans notre corpus apparaît en 1995, dans la déclaration de politique générale d'Alain Juppé :

« Tout le monde s'accorde à reconnaître que le financement actuel est défavorable à l'emploi parce que les cotisations sont assises sur les salaires, et renchérissent donc le coût global du travail. Nous agirons, pour remédier à ce grave défaut dans trois directions [...] »³¹

Lors de la crise dite « de la dette » de 2011-2013, les dirigeants politiques, de droite comme de gauche, vont également faire mention du travail en termes de coût : « C'est pour cela que, dans le même temps que nous économisons, nous devons continuer d'encourager le travail et donc les heures supplémentaires, préserver les allègements de charge [...] »³²

François Hollande, alors Président de la République, vient également confirmer cette approche : « Ce pacte, enfin, c'est aussi un exercice de vérité sur le coût du travail qui n'est

³⁰ KRIEG-PLANQUE Alice, « *Purification ethnique* ». Une formule et son histoire, CNRS Éditions, 2003

³¹ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

³² Annexe XXI - Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

pas tout mais qui est tout sauf rien, notamment dans nos échanges au sein de l'Union européenne. »³³

Nous constatons que durant les débats sur la Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels de 2016, Manuel Valls, alors premier Ministre, parle lui aussi de *coût du travail* : « Au fil du temps, beaucoup a été tenté et depuis 2014, c'est un effort sans précédent de 40 milliards d'euros qui a été mené pour baisser le coût du travail et la fiscalité pesant sur les entreprises. Mais les résultats restent insuffisants. »³⁴

Ainsi les cotisations sociales qui accompagnent les salaires sont vues comme des « charges » et des « poids » dont il faudrait se défaire. Le fait que ces « charges » sont avant tout de la protection sociale et des allocations familiales pour les travailleurs n'est tout simplement jamais évoqué.

Le « tournant de la rigueur » et ses hésitations

Il nous faut tout de même mentionner dans cette analyse sur la question du primat de l'économie, la particularité des éléments de notre corpus de 1983.

A travers certains discours de cette séquence, il est facile de voir l'hésitation et la difficulté à adhérer à des idées et à la mise en place de politiques économiques qui ne sont pas naturelles pour des dirigeants politiques de gauches, en tout cas, pas à cette époque.

Cette difficulté est parfaitement illustrée par les mots de Pierre Mauroy, alors Premier Ministre, dans sa tribune intitulée « Réussir », publiée en septembre 1983 dans *Le Monde*³⁵ :

« Bien sûr notre volonté d'éviter les dérapages, notre souci de rétablir nos équilibres économiques dans un contexte de crise, prennent, d'une certaine manière, la gauche à contre-pied. Par tradition historique, par logique politique et aussi par tempérament, elle est plus portée à réparer les humiliations, à

³³ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

³⁴ Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls du 22 février 2016

³⁵ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy du 2 septembre 1983 dans *Le Monde*

privilégier la justice, qu'à gérer une société et une économie dont elle conteste les structures et l'organisation. »

Dans cette séquence de 1983, si les questions économiques, et notamment l'inflation et le déficit commercial, et leurs conséquences (particulièrement en termes d'endettement) sont bien présentes : « Il en va de même face à l'autre mal qui nous ronge : le déficit insupportable de notre commerce extérieur et l'endettement qui en découle »³⁶, la question des « équilibres sociaux » et l'importance de les préserver est très présente elle aussi : « Cette logique, qui s'abrite derrière un apparent souci des équilibres économiques, ignore la nécessité, tout aussi contraignante, de maintenir les équilibres sociaux. [...] Tout est question d'équilibre. »³⁷

Jacques Delors, alors Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, insistera lors de la présentation de son Projet de loi de finances (PJLF) pour 1984³⁸ sur le fait que la politique qui sera menée relève d'une « politique mixte », c'est-à-dire qu'elle sera « mieux proportionnée » et permettra de garantir les « équilibres sociaux ».

Cette importance et cet attachement aux « équilibres sociaux » ne seront plus mentionnés dans notre corpus après 1983.

Toutefois, notre analyse révèle bel et bien un début d'adhésion ferme aux idées et théories de l'économie néoclassique, comme le montrent certains titres et la présentation du PJLF pour 1984 : « C'est pourquoi nous avons limité les dépenses budgétaires et arrêté le recrutement des fonctionnaires. »³⁹. Apparaît également l'adhésion à l'idée qu'une plus forte concurrence⁴⁰ permet de stimuler « la capacité de s'adapter et de réagir » pour « une meilleure productivité. »⁴¹

Nous voyons donc dans l'analyse de cette période une ambivalence évidente, un tiraillement entre l'adhésion à certaines idées et politiques économiques et la volonté de préservation des valeurs de la gauche.

³⁶ Annexe I – Allocution télévisée de François Mitterrand du 23 mars 1983

³⁷ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy du 2 septembre 1983 dans *Le Monde*

³⁸ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

³⁹ Ibid

⁴⁰ La concurrence est un élément essentiel de la théorie néoclassique

⁴¹ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'assemblée nationale le 19 octobre 1983

Un primat renforcé

Si nous ne pouvons pas lister ici l'ensemble des citations de notre corpus qui mettent en avant ce primat, nous pouvons nous interroger sur deux éléments qui, de notre point de vue, sont de nature à le renforcer.

Tout d'abord, ce primat peut être renforcé par les liens étroits entre les politiques et la sphère économique.

Ainsi, Frédéric Lebaron estime qu'une proximité s'est développée et accrue depuis les années 1980 entre les spécialistes issus du monde académique et les politiques : « L'une des particularités est la proximité des économistes académiques avec le monde de la haute administration, à laquelle ils sont souvent liés par leurs réseaux et leurs parcours [...] »⁴².

Frédéric Lebaron prendra notamment comme exemple des personnalités comme Raymond Barre, Dominique Strauss-Khan, Alain Minc, « insubmersible héraut de la « mondialisation heureuse » »⁴³, ou encore l'omniprésent Jacques Attali.

Jacques Attali, passé par les plus grandes écoles (X-Mines, l'ENA), est une parfaite illustration de cette proximité, lui qui sera un proche conseiller de François Mitterrand et sera par la suite très présent, notamment lors de la crise financière en 2008⁴⁴.

Ensuite, ce primat des questions économique et budgétaire est également, de notre point de vue, renforcé par l'adoption lors du Conseil européen d'Amsterdam en 1997 du Pacte de stabilité et de croissance (PSC), instauré pour coordonner les politiques budgétaires des États (celles-ci étant de compétence exclusivement nationale). Ce Pacte vient prolonger les règles mises en place dans le cadre de l'adhésion à l'UEM et comporte deux volets. Un premier volet dit de *surveillance multilatérale* qui impose aux États membres de la zone Euro de faire part à la Commission européenne de leurs objectifs budgétaires à moyen terme dans un programme de stabilité annuel. Un second volet, sans doute le plus connu des européens, la *procédure des déficits excessifs*, qui s'enclenche dès qu'un État dépasse le critère de déficit public fixé à 3% du PIB, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et sous

⁴² LEBARON Frédéric, *L'économie, au secours du politique ?*, Dossier La croyance économique dans le champ politique français, Regards croisés sur l'économie, Edition La Découverte, 2016/1 n°18, p.32-44, p.34

⁴³ Ibid p.40

⁴⁴ Notamment à travers le *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, réalisé sous sa présidence en 2008 et édité à la Documentation française

conditions de mise en place de politiques de réformes structurelles. Les États en déficit risquent une amende si celui-ci n'est pas comblé rapidement (sur proposition de la Commission européenne et sur validation du Conseil⁴⁵). Par ailleurs, la dette d'un État ne doit pas dépasser 60% de son PIB.

Ce PSC sera réformé en 2005 puis renforcé en 2011 avec la mise en place du « Six Pack » qui devient plus contraignant encore sur le déficit budgétaire et la dette et modifie quelque peu les mécanismes de sanctions⁴⁶.

Nous voyons dans notre corpus une corrélation entre la montée en charge de ce primat et l'évolution des règles fixées par l'Union européenne en matière économique et budgétaire.

A partir de la séquence de la crise de 2007-2009 la mention du déficit et/ou de la règle des 3% du PIB fixés par l'Union européenne est présente dans de nombreux discours⁴⁷ et elle l'est dans l'ensemble des discours de la séquence couvrant la période 2011-2013. Nicolas Sarkozy, en 2011, appelle ainsi à « préserver la maîtrise de notre destin » en « réduisant nos déficits »⁴⁸. Il explique ensuite que « Pour réduire nos déficits nous devons éliminer nos mauvaises dépenses, celles qui sont inutiles »⁴⁹. Naturellement, seuls lui et son gouvernement seront en charge de la définition des « mauvaises dépenses » en question.

Nous retrouvons également cette question du déficit de nombreuses fois dans les discours de Pierre Moscovici et François Hollande, par exemple : « Mais j'assume le retour du déficit à 3% du PIB en 2013. [...] le retour du déficit à 3% n'est ni inepte, ni déraisonnable.[...] Vous connaissez l'ambition de ce Projet de loi de finances [...] un déficit public ramené à 3% du PIB. »⁵⁰ ; « C'est par solidarité et non par une austérité sans fin que seront atteints les objectifs impérieux de réduction des déficits. »⁵¹

L'analyse de ces éléments montre qu'on évoque le problème du déficit maximum et la règle des 3% comme un objectif en soi à atteindre impérativement, sans jamais expliquer pourquoi le déficit a été fixé, un beau jour de 1997, à 3% du PIB ou encore sans jamais

⁴⁵ Dans sa composition « Ecofin », c'est-à-dire des ministres des finances des États

⁴⁶ Pour plus d'informations sur le Pacte de stabilité et de croissance et sur les contraintes de l'Union européenne en matière budgétaire, se référer au site ec.europa.eu

⁴⁷ Comme par exemple dans les annexes XIV, XV, XVIII, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV

⁴⁸ Annexe XXI - Déclaration de Nicolas Sarkozy du 1^{er} décembre 2011

⁴⁹ Annexe XXI - Ibid

⁵⁰ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

⁵¹ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

s'interroger sur ce qui pourrait arriver à notre économie et notre société (en dehors de sanctions européennes) si d'aventure, on ne le respectait pas.

Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'aucune mention n'est faite de ces règles de déficit et de dette dans les discours qui seront tenus en 2005 dans le cadre du Référendum sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe.

L'adhésion aux idées et théories économiques néoclassiques

L'adhésion de plus en plus forte constatée dans notre corpus aux théories et idées issues de l'économie néoclassique permet également de comprendre ce primat de l'économie. Au-delà de l'approche du travail qu'ont les politiques, et qui est un signe d'adhésion aux idées issues de l'économie néoclassique, nous pouvons trouver d'autres exemples qui illustrent cette adhésion : référence à une économie dite de « l'offre »⁵², privilégiant les investissements des entreprises, la libre concurrence, la baisse des taxes et impôts couplée à une intervention de l'État limitée à mettre en place les « bonnes conditions » pour stimuler l'économie.

Nicolas Sarkozy, en 2008, résumera assez bien sa vision néoclassique de l'économie et sa foi dans les « lois du marché » : « L'économie de marché c'est la concurrence qui réduit les prix, qui élimine les rentes et qui profite à tous les consommateurs. »⁵³

En 1995 et 2008, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy parleront en ces termes de leur vision du rôle de l'État : « Tel que je le conçois, l'État doit être modeste, efficace, et à l'écoute des Français. Un État qui garantit les solidarités et stimule les énergies au lieu de les brider.[...] Dans d'autres secteurs, au contraire, l'État doit se désengager progressivement. Dans tous les cas, l'État doit simplifier la vie des gens. »⁵⁴ ; « Alors il faut bien que l'État intervienne[...] pourvu qu'il sache se retirer quand son intervention n'est plus nécessaire. »⁵⁵

En 2005, Jacques Chirac expliquera le manque de croissance de l'économie française par l'importance des « charges » : « [...] sauf que nous sommes dans une période où déjà les

⁵² Par opposition à une économie de la « demande » qui privilégie comme moteur de la croissance la consommation et, à ce titre, les salaires et les investissements publics

⁵³ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

⁵⁴ Annexe V - Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

⁵⁵ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

charges en France sont trop élevées et un peu paralysantes, ce qui explique notamment les difficultés que nous avons à avoir une croissance suffisante. »⁵⁶

Christine Lagarde, alors Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, considérera quant à elle en 2008 les effets de la taxe professionnelle comme « nuisibles » : «[...]et une réforme de la taxe professionnelle pour mettre fin aux effets les plus nuisibles de cet impôt sur la compétitivité de nos entreprises. »⁵⁷

Les dirigeants de gauche, notamment à l'occasion de la crise de 2011-2013 vont également montrer leur adhésion à ces théories. Ainsi François Hollande, dans sa déclaration du 13 novembre 2012 évoquera, outre « la vérité sur le coût du travail », les différentes mesures du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) mises en place pour favoriser « l'investissement des entreprises » tout en garantissant que ce « sera simple, sans formalités administratives »⁵⁸. Il s'agit donc là manifestement de baisser les charges pour les entreprises afin de « faciliter l'investissement » et donc les embauches tout en leur garantissant que l'État ne viendra pas les « embêter » avec des formalités administratives. Quand on observe les résultats du CICE en matière d'embauches cela a de quoi laisser perplexe sur l'attitude des entreprises en question, sur l'efficacité du dispositif et il est légitime de se demander si faire en sorte d'augmenter les salaires et donc la consommation (et par là même l'investissement) n'aurait pas été plus opportun.

Quant à Pierre Moscovici, il va évoquer la réduction ou la suppression « des petits irritants pour les cadres et les entreprises étrangères. Ainsi, nous supprimerons la déclaration préalable pour les entrepreneurs non-résidents et accélérerons les procédures de visas pour les hommes d'affaires »⁵⁹.

La proximité entre milieu académique et haute administration mentionnée plus haut et le fait que ces personnes sont souvent formées dans les mêmes écoles avec le même prisme économique et budgétaire n'est pas pour rien dans la diffusion de ces idées néoclassiques. Selon Frédéric Lebaron, cette proximité permet la diffusion « d'une doxa économique relativement stable »⁶⁰.

⁵⁶ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac sur *France 2* le 3 mai 2005

⁵⁷ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

⁵⁸ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

⁵⁹ Annexe XXIV – Déclaration de Pierre Moscovici le 11 septembre 2013

⁶⁰ LEBARON Frédéric, *L'économie, au secours du politique ?*, Dossier La croyance économique dans le champ politique français, Regards croisés sur l'économie, Edition La Découverte, 2016/1 n°18, p.32-44, p.39

A cet égard, il mentionne le rôle important de l'Inspection générale des finances et de ses membres :

« Les inspecteurs des finances continuent en effet, à travers le contrôle des positions et de la doctrine du Ministère de l'économie et des finances, à cumuler des positions de pouvoir au sein de l'État et du système financier (à la tête des principales banques françaises), et revendiquent une autorité politique et économique qui prend la forme d'un discours à prétention universelle sur les enjeux économiques. »⁶¹

Cette diffusion et cette adhésion aux théories de l'économie néoclassique est, de plus, renforcée par la philosophie même de la construction de l'Union européenne. En effet, le traité de Maastricht du 7 février 1992 dispose dans son article 3 A que l'Union économique et monétaire (UEM) devra être conforme avec « l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »⁶² Le Traité dispose également que « Les États membres et la Communauté agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources, conformément aux principes fixés à l'article 3 A. »⁶³ L'idée que seul un marché fonctionnant librement permettrait une allocation optimale des ressources dans l'économie est un des postulats fondateurs des théories néoclassiques.

Nous venons de voir comment se manifeste et comment évolue, dans notre corpus, le choix des dirigeants de traiter les questions liées aux politiques publiques sous l'angle économique et budgétaire.

Nous allons voir maintenant ce que ce choix implique et que celui-ci n'est pas anodin.

⁶¹ LEBARON Frédéric, *L'économie, au secours du politique ?*, Dossier La croyance économique dans le champ politique français, Regards croisés sur l'économie, Edition La Découverte, 2016/1 n°18, p.32-44, p.40

⁶² Traité sur l'Union européenne signé le 7 février 1992 à Maastricht

⁶³ Idib article 102 A

En effet, l'économie étant devenue, avec l'avènement des théories économiques néoclassiques, un cadre naturel avec des lois présentées comme quasi-scientifiques qui lui sont propres, il va dès lors être très facile de « dépolitiser » dans le discours les causes (les responsabilités) et les conséquences (les choix en matière de politiques publiques) de crises et de réformes.

B. La « dépolitisation » du discours

Discours politique et « dépolitisation »

Le discours politique est, par essence, traversé par des idéologies qui doivent amener, dans les actes, à faire des choix de politiques publiques.

L'une des particularités de la politique, du moins en démocratie, est de laisser apparaître dans l'espace public ces débats, cette argumentation idéologique qui mènent à des choix et à la mise en œuvre de politiques publiques.

Or, nous allons voir que de nombreux procédés discursifs peuvent tout simplement faire disparaître toute trace idéologique et, par-là même, politique, dans les discours.

Pour Thibaut Rioufreyt, « La diminution ou la disparition de références à des objets relevant du champ politique ou de marqueurs idéologiques marquera une dépolitisation, là encore relative, du discours de l'énonciateur. »⁶⁴

Ces procédés discursifs remarquables vont permettre l'effacement des responsabilités et neutraliser ou empêcher toute discussion, tout débat.

Les propos que Frédéric Moulène emprunte à Roland Barthes, Pierre Bourdieu et Thierry Guilbert au sujet de la dépolitisation nous paraissent particulièrement bien résumer cette question : les locuteurs donnent « l'impression que leurs propos, loin de provenir de leurs postures politiques, relèvent de « simplicité des essences » (Barthes, 1957, p.217), de « la

⁶⁴ RIOUFREYT Thibaut, *Ce que parler veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique*, Mots. Les langages du politique, 2017/3 n°115, p.131

transparence du bon sens » (Bourdieu, 1982, p.155), de « l'évidence du réel » (Guilbert, 2011). »⁶⁵

L'auto-déqualification

A plusieurs reprises, nous observons dans notre corpus une « auto-déqualification »⁶⁶, par les politiques eux-mêmes, de leurs discours ou des politiques qu'ils souhaitent mener.

Ce procédé consiste pour les dirigeants à affirmer tout simplement que leur discours et, par là même, la décision ou la réforme qu'ils souhaitent mener ne relève d'aucune idéologie ou qu'elle ne relève tout simplement pas de la politique. Il s'agit donc de retirer la qualification de « politique » à leur discours.

Par exemple, lors de la campagne pour le Référendum de 2005 les locuteurs affirmeront à plusieurs reprises que le choix de Constitution qui est proposée n'a rien de politique ou d'idéologique : « Il fallait de nouvelles règles, le traité n'est pas un discours politique c'est un « discours de la méthode ». »⁶⁷, « cette constitution, par définition, n'est ni de droite, ni de gauche. »⁶⁸

Cette auto-déqualification sert également lors de la mise en œuvre de réformes.

Ainsi, Nicolas Sarkozy s'en servira lors de la crise de 2011-2013 pour justifier les réformes du « modèle social français » : « Dans un monde où il faut décider vite et avec sang-froid, sans a priori idéologique, c'est une fantaisie coupable que la France ne peut pas se permettre. »⁶⁹

Manuel Valls utilisera lui aussi ce procédé en 2016 : « cette réforme ce n'est pas celle d'un camp contre un autre, ce n'est pas servir tel ou tel intérêt partisan. »⁷⁰

⁶⁵ MOULENE Frédéric, *La crise dans les vœux aux Français : « l'éthos » présidentiel au défi de la conjoncture et du rituel*, 2017/3 n°115, p.40

⁶⁶ RIOUFREY, *Ce que parler veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique, Mots. Les langages du politique*, 2017/3 n°115, p.132

⁶⁷ Annexe IX – Déclaration de Jean-Pierre Raffarin du 5 avril 2005

⁶⁸ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac sur *France 2* le 3 mai 2005

⁶⁹ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy à Toulon le 1^{er} décembre 2011

⁷⁰ Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

La naturalisation de l'économie et de ses mécanismes

La naturalisation est sans aucun doute le procédé discursif majeur de dépolitisation des discours de notre corpus. Nous le retrouvons dans l'ensemble des textes, sans exception et il sera particulièrement utilisé, nous le verrons plus tard, dans le discours de la crise.

Comme nous l'avons vu précédemment, la naturalisation de l'économie et de ses mécanismes est largement permise et renforcée par l'économisme et par l'adhésion des dirigeants aux idées et aux théories de l'économie néoclassique.

Ce procédé consiste à faire passer les mécanismes économiques pour des phénomènes naturels, mécaniques ou fonctionnels.

Les propos de Roland Barthes dans *Mythologies* sont particulièrement éclairant à ce sujet :

« En passant de l'histoire à la nature, le mythe fait une économie : il abolit la complexité des actes humains, leur donne la simplicité des essences, il supprime toute dialectique, toute remontée au-delà du visible immédiat, il organise un monde sans contradiction parce que sans profondeur, un monde étalé dans l'évidence, il fonde une clarté heureuse. Les choses ont l'air de signifier toutes seules. »⁷¹

Par ce procédé, les dirigeants vont jusqu'à faire passer les structures économiques et sociales (qui dépendent évidemment du choix -politique- des hommes) pour des cadres naturels ou des phénomènes auxquels il suffit d'adhérer et de suivre le cours.

Ceci est particulièrement flagrant par exemple pour ce qui concerne la *mondialisation* : « Elle [la génération] a rêvé d'une mondialisation heureuse qui vaincrait la pauvreté et la guerre. Ce rêve a commencé à devenir réalité : les frontières se sont ouvertes, des millions d'hommes ont été arrachés à la misère [...] »⁷². Les frontières ont l'air ici de s'être ouvertes seules, comme par magie, et quelque chose, on ne sait pas vraiment quoi, aurait ensuite « arraché des hommes à la misère ». L'économie ici se « mondialise » toute seule et nous devons en suivre le cours.

⁷¹ BARTHES Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1957, p. 253

⁷² Annexe XII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

Nous retrouvons cette idée dans les propos de Jean-Louis Siroux sur la *mondialisation* : « la mondialisation constitue une réalité floue, insaisissable, mais inhérente au destin de l'humanité. »⁷³

De même, la notion de *cycle économique* est très présente dans notre corpus. A l'origine, la notion de cycle en économie a été développée par un courant de pensée bien particulier : les théoriciens du cycle. Ils considèrent d'après leurs observations que l'économie est constituée de cycles réguliers que l'on peut définir comme des « Mouvements de l'activité économique alternés, récurrents, d'amplitude et de périodicité régulières. »⁷⁴

Cette notion de *cycle économique* permet une certaine déresponsabilisation des politiques et des structures économiques et sociales de nos sociétés. Finalement, les difficultés que nous vivons seraient liées à un cycle économique qu'on ne peut contrôler, alors que faire ? A part nous adapter. Ces cycles économiques sont évoqués au même titre que d'autres phénomènes naturels cycliques : « Les entreprises ont besoin de cette souplesse, face à la concurrence croissante, à l'essor du numérique, au retournement plus rapide des cycles économiques. »⁷⁵.

Il en va de même pour les notions *d'environnement* et *d'ère économique*, évoquées dans plusieurs discours, notions d'autant mieux naturalisées que le sens n'en est jamais précisé : « nous sommes entrés dans une nouvelle ère économique »⁷⁶, « l'instabilité de l'environnement économique mondial »⁷⁷.

De nombreux mécanismes sont évoqués dans notre corpus comme l'on évoquerait des phénomènes naturels qui nous accablent : « Et là, nous retrouvons ce qui est le fléau essentiel aujourd'hui [...], qui est le fléau du chômage. »⁷⁸, « la croissance européenne est

⁷³ SIROUX Jean-Louis, *La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce*, dossier « Discours politique, discours expert », Mots. Les langages du politique, 2008/88, p.15

⁷⁴ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.132

⁷⁵ Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

⁷⁶ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

⁷⁷ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

⁷⁸ Annexe VIII – Allocution d'Alain Juppé sur *TF1* et *France 2* le 5 décembre 1995

soumise à ces chocs à la fois forts et simultanés. »⁷⁹, « afflux de demandeurs d'emploi. »⁸⁰, « la crise de la dette qui frappe l'Europe de plein fouet »⁸¹.

Enfin, l'économie (et ses mécanismes) est régulièrement présentée comme un être vivant, voire comme une personne : « Si l'économie française est insuffisamment musclée »⁸², « Oui, il arrive que le marché se trompe. »⁸³, « Nous ne domestiquerons pas la finance tout seul. »⁸⁴ ; ou comme un être malade auquel il faudrait apporter des soins : « Voilà pourquoi je lutterai, et le gouvernement avec moi, de toutes nos forces, contre ce mal [l'inflation]. »⁸⁵, « le mal qui nous ronge »⁸⁶, « nos efforts d'assainissement des comptes »⁸⁷.

La naturalisation de l'économie et de ses mécanismes est un procédé de dépolitisation particulièrement efficace : « On en arrive à présenter comme inéluctable ce qui, par définition, ne l'est pas. »⁸⁸

Comme l'écrit François Brune dans *Le Monde diplomatique*, « on présente le monde humain et ses victimes comme un ordre des choses dont toute responsabilité politique est absente, ce qui interdit à la fois l'analyse et la contestation. »⁸⁹, et c'est là la plus grande force de la naturalisation.

Le recours à l'histoire

Un autre procédé discursif permet aux locuteurs de notre corpus de dépolitiser leur discours et faire passer leurs décisions comme étant une simple évolution logique et normale : le recours à l'histoire. Ce procédé est particulièrement utilisé dans les contextes de réformes.

Celui-ci fait son apparition dans notre corpus durant la séquence de 1995 pour justifier le recours aux ordonnances : « Prenons l'exemple des ordonnances : ce n'est pas la première

⁷⁹ Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin du 26 avril 2005

⁸⁰ Annexe XV – Interview de Christine Lagarde sur *France Info* le 26 novembre 2008

⁸¹ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

⁸² Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

⁸³ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

⁸⁴ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

⁸⁵ Annexe I – Allocution télévisée de François Mitterrand le 23 mars 1983

⁸⁶ Ibid

⁸⁷ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

⁸⁸ SIROUX Jean-Louis, *La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce*, dossier « Discours politique, discours expert », Mots. Les langages du politique, 2008/88, p.23

⁸⁹ BRUNE François, *Ces mots qui font accepter l'inacceptable*, Le Monde diplomatique, mai 1995, p.28

fois que l'on fait des ordonnances. Tous les gouvernements en ont fait, qu'ils soient de droite ou de gauche. »⁹⁰

Il sera également utilisé lors des réformes mises en œuvre en 2010 et 2016 : « Je peux rappeler que à chacune de ces réformes il y a eu des manifestations, il y a eu des grèves, il y a eu des contestations.[...] Je veux dire que ces réformes qui ont été contestées en leurs temps, elles sont admises par tout le monde, y compris par ceux qui les ont combattues, souvent avec le plus de force. »⁹¹, « cette réforme n'est pas la première[...]elles ont été contestées au départ, mais elles ont été progressivement intégrées. Aujourd'hui nous devons aller plus loin. »⁹², « le projet de loi que je vous présente prolonge et amplifie ce mouvement. »⁹³ Manuel Valls aura recours à ce procédé lors de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution : « même si cet article de la Constitution a déjà été utilisé à de nombreuses reprises. »⁹⁴

Le langage de la morale

Le recours au *langage de la morale* est un procédé presque aussi répandu dans notre corpus que la naturalisation, et ce pour l'ensemble des séquences.

L'utilisation du langage de la morale commence bien souvent par le recours à la *vérité*. En effet, le locuteur vient en premier lieu parler de la situation dans laquelle le pays se trouve, dire la vérité, ou plutôt sa vérité, aux Français sur les difficultés qu'ils vont devoir traverser et ainsi ouvrir la porte aux réformes proposées. Pour Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv ce *discours de vérité* doit être considéré comme un procédé de « lissage », permettant ainsi la dépolitisation : « On vise un discours qui aurait un statut de vérité, vérité dont l'institution se trouve par là même détentrice. »⁹⁵. Dans le cas des discours de notre corpus, nous considérons que la référence systématique à la vérité, concernant une situation économique

⁹⁰ Annexe VIII – Allocution d'Alain Juppé sur *TF1* et *France 2* le 5 décembre 1995

⁹¹ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

⁹² Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

⁹³ Annexe XXVII – Déclaration de Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale le 29 mars 2016

⁹⁴ Annexe XXIX – Déclaration de Manuel Valls à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016

⁹⁵ OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, *Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel*, Mots. Les Langages du politique, 81/2006, p.74

ou une politique menée, permet aux dirigeants de « normaliser »⁹⁶ leur discours et les solutions qu'ils proposent et de les faire passer comme étant les seuls valables.

Dès 1983, François Mitterrand fera appel à ce procédé : « Telle est la vérité. Je devais vous la dire sans chercher d'excuses trompeuses. Mais elle nous dicte notre devoir. »⁹⁷

François Fillon en appelle lui aussi à la vérité pour parler de la situation du système de retraite et justifier sa réforme en 2010 : « Il y a un moment où il faut être honnête ! Il faut dire la vérité ! »⁹⁸, tout comme François Hollande pour justifier la baisse des dépenses publiques lors de la crise de 2011-2013 : « La vérité. Je la dois aux Français. »⁹⁹. Nicolas Sarkozy va quant à lui utiliser le mot vérité à 11 reprises lors de son allocution du 25 septembre 2011¹⁰⁰.

Ensuite, les dirigeants paraissent particulièrement attentifs à ne pas faire peser sur les *générations futures* les conséquences d'une supposée irresponsabilité dans le cas où telle mesure ou réforme ne serait pas mise en œuvre : « [...] la jeunesse nous reprochera peut-être un jour non pas de lui avoir trop demandé mais de ne pas lui avoir assez demandé[...] »¹⁰¹, « Il [notre système de protection sociale] a été remis sur les rails et garanti pour l'avenir de nos enfants grâce à la réforme des retraites et à la réforme de l'assurance maladie. »¹⁰², « Seul un rétablissement de nos finances publiques nous évitera de continuer à vivre à la charge de nos enfants [...] »¹⁰³, « Nous n'avons pas le droit d'en priver nos enfants ni d'en reporter sur eux la charge. »¹⁰⁴

Tout comme les *générations futures*, *l'intérêt général* est un argument particulièrement sollicité. Manuel Valls ira jusqu'à l'utiliser pour justifier son recours très critiqué à l'article

⁹⁶ OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, *Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel*, Mots. Les Langages du politique, 81/2006, p.74

⁹⁷ Annexe I – Allocution télévisée de François Mitterrand le 23 mars 1983

⁹⁸ Annexe XX – Interview de François Fillon sur France 2 le 10 septembre 2010

⁹⁹ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

¹⁰⁰ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2011

¹⁰¹ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

¹⁰² Annexe XI – Interview de Jacques Chirac à France 2 le 3 mai 2005

¹⁰³ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

¹⁰⁴ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

49-3 de la Constitution en 2016 : « C'est cette exigence qui m'amène, en conscience, dans l'intérêt supérieur des Français, à engager la responsabilité de mon gouvernement. »¹⁰⁵

De la même façon, la *justice* est très régulièrement évoquée dans le cadre de la mise en œuvre de réformes. Ce sera le cas lors des réformes de 1995 et de 2010 : Alain Juppé parlera à de nombreuses reprises d'une exigence de justice¹⁰⁶ et de « réforme de justice »¹⁰⁷, et Éric Woerth répètera un très grand nombre de fois que la réforme proposée est « une réforme juste. »¹⁰⁸

François Hollande invoquera la justice à de nombreuses reprises en 2012 pour justifier les choix budgétaires et notamment la mise en place de nouveaux impôts ou l'augmentation d'impôts existants¹⁰⁹.

Quant à *l'équité*, celle-ci sera particulièrement mentionnée lors des réformes des régimes de retraite pour justifier notamment le rapprochement entre les régimes de retraite du secteur public et du secteur privé : « [...] nous proposons de revenir sur trois différences, qui ne me semblent pas pouvoir être justifiées par des spécificités de la Fonction publique. C'est un sujet d'équité entre les salariées du public et du privé. »¹¹⁰

Ainsi, notre corpus comporte une grande variété de mots-valeurs¹¹¹ (par exemple la justice, l'équité, le sacrifice, l'effort) utilisés comme autant d'arguments pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Ici la dépolitisation s'opère par le fait que le locuteur justifie ses propos ou ses actes par un intérêt supérieur à tous les autres : la morale.

Le recours au *langage de la morale* est un procédé relativement simple, pour ne pas dire simpliste. En effet, qui peut dire qu'il ne souhaite pas porter attention aux générations futures, qu'il n'est pas solidaire ou encore qu'il n'a pas soif de justice sociale. On ne peut pas

¹⁰⁵ Annexe XXIX – Déclaration de Manuel Valls à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016

¹⁰⁶ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

¹⁰⁷ Annexes VII et VIII

¹⁰⁸ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

¹⁰⁹ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

¹¹⁰ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

¹¹¹ C'est ainsi que François Brune les qualifiera dans son article du *Monde diplomatique* de mai 1995

argumenter face à cela, ce procédé discursif permet de couper court à toute contre-argumentation, à tout débat.

La nominalisation et les formules

La *nominalisation* est une forme linguistique qui consiste en « la réduction d'une phrase à un groupe de mots »¹¹². Plus précisément, il s'agit de faire disparaître le verbe d'une phrase pour en masquer l'action. On obtient ainsi un fait établi qui va de soi, naturalisé, et qui ne sera pas remis en cause. Nous allons voir plus précisément ce procédé qui permet la dépolitisation à travers les exemples de notre corpus.

La nominalisation est très présente dans l'ensemble de notre corpus. Par exemple, il n'est jamais dit « les comptes publics sont en déficit » mais toujours « le déficit des comptes publics », qui deviendra par la suite tout simplement « le déficit ». Il en va de même pour la « dette ».

Selon Thierry Guilbert, ce procédé de nominalisation permet de présenter la « relation entre les deux termes comme nécessairement existante »¹¹³. Ainsi, pour ce qui concerne les comptes publics, le passage de « les comptes publics sont en déficits » à « le déficit public » permet de poser comme préalable, accepté par tous, que les comptes publics sont en déficit et que c'est un problème.

Ainsi, la nominalisation permet « de fixer un sens déjà là, un sens qui précéderait la prise de parole »¹¹⁴. Ceci est particulièrement vrai quand ces phrases nominalisées deviennent des *formules* et se répandent dans l'espace public.

Au-delà du syntagme *coût du travail* que nous avons vu précédemment, nous trouvons dans notre corpus de nombreuses autres formules.

Par exemple, en 1983, la formule « redressement national » sera particulièrement présente : « Encore faut-il, tout de suite, redoubler d'énergie et de ténacité pour le redressement

¹¹² Guilbert Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.47

¹¹³ Ibid p.48

¹¹⁴ Ibid

national. »¹¹⁵, « Ce à quoi je vous appelle, c'est au redressement national. »¹¹⁶; en 1995, ce sera la fameuse « fracture sociale » de Jacques Chirac : « La fracture sociale est là. »¹¹⁷, « réduire la fracture sociale. »¹¹⁸. La formule très répandue « modèle social » sera particulièrement présente dans les séquences de 2005 et de 2016 : « l'adaptation de notre modèle social »¹¹⁹, « sans rien abandonner de notre modèle social »¹²⁰. En 2005, il s'agit de se servir de ce « modèle social » et de la nécessité de le préserver pour inciter les citoyens à voter « oui » au référendum. La démonstration faite dans les discours étant que l'Europe protectrice nous permettra de préserver notre modèle social.

En 2016, la préservation du modèle social est également invoquée pour justifier la réforme proposée : « revivifier notre modèle social grâce au compte personnel d'activité. »¹²¹

La *nominalisation* et les *formules* permettent ainsi de transporter dans l'espace public des idéologies sans même que l'on ne s'en rende compte. En effet, ces formules renferment en elles des partis pris et des a priori et elles ne sont plus jamais questionnées. Bien souvent, plus personne ne sait vraiment ce qu'elles recouvrent, ce qui est relativement pratique lorsqu'il s'agit de justifier la mise en œuvre de certaines politiques publiques et de réformes.

Le consensus imaginaire

Enfin, nous avons repéré un dernier procédé permettant une dépolitisation du discours et une déresponsabilisation du locuteur : *le consensus imaginaire*.

Nous pouvons reprendre ici les mots de François Brune dans son article du *Monde diplomatique* qui considère que « l'idéologie du « consensus » vise à éliminer dans tous les domaines l'opposition, le débat, la délibération proprement politiques. Elle présuppose l'existence secrète d'un assentiment collectif qu'il suffit de « révéler » pour que chacun s'y rallie. »¹²²

¹¹⁵ Annexe I – Allocution télévisée de François Mitterrand le 23 mars 1983

¹¹⁶ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

¹¹⁷ Annexe V – Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

¹¹⁸ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

¹¹⁹ Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin du 26 avril 2005

¹²⁰ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac à *France 2* le 3 mai 2005

¹²¹ Annexe XXVII – Déclaration de Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale le 29 mars 2016

¹²² BRUNE François, *Ces mots qui font accepter l'inacceptable*, Le Monde diplomatique, mai 1995, p.28

Thierry Guilbert qualifiera ce procédé de « constitution des opinions partagées »¹²³. Le locuteur dans ce cas donne l'impression de « rappeler ce que chacun d'entre nous sait ou pense déjà. Pourtant l'idée qui est émise est bien personnelle, elle ne provient d'une véritable parole collective. »¹²⁴

Nous retrouvons ce procédé à différents moments. Par exemple, en 1995 Jacques Chirac parlera en ces termes de sa politique : « Au cours de la campagne présidentielle, j'ai posé un diagnostic et j'ai défendu une conviction qui est aujourd'hui partagée, je le disais tout à l'heure, par une très large majorité des Français : la nécessité du changement. »¹²⁵ . Il va de soi qu'ici rien ne viendra étayer cette affirmation concernant un quelconque assentiment des Français ou leur souhait que ce changement, quand bien même il serait souhaité, prenne la forme de celui proposé par Jacques Chirac et son gouvernement.

Alain Juppé ira lui aussi dans ce sens : « Ils [les Français] savent qu'il faut réformer la Sécurité sociale pour assurer son avenir. Ils comprennent [...] »¹²⁶

Lors du Référendum de 2005, Jean-Pierre Raffarin parlera au nom de l'ensemble des Français en évoquant à cinq reprises ce que « les Français veulent » concernant l'Union européenne¹²⁷ et qui, bien entendu, va dans le sens d'un « oui » au Référendum sur la Constitution.

Grâce aux différents procédés discursifs que nous venons de voir, l'ensemble des choix et des décisions sont vidés de leur substance politique, perdant ainsi la possibilité d'être contestés ou débattus. Ceux-ci sont présentés comme une fatalité, comme le cours normal de l'évolution des politiques publiques, ou encore comme la marche naturelle du monde vers un horizon certain qui semble fait de toujours plus de mondialisation, de productivité et d'adaptation de l'homme aux structures de l'économie.

Après avoir étudié les procédés discursifs de dépolitisation les plus remarquables de notre corpus, nous allons voir maintenant cette dépolitisation à l'œuvre dans l'un des discours les plus présents dans l'espace public depuis des décennies.

¹²³ Guilbert Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.68-69

¹²⁴ Ibid

¹²⁵ Annexe V – Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

¹²⁶ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

¹²⁷ Annexe IX – Déclaration de Jean-Pierre Raffarin le 5 avril 2005

C. Le discours de la crise

S'il est un sujet de discours qui permet d'observer des procédés discursifs annihiler toute responsabilité politique (dans les causes) ou toute possibilité de faire des choix politiques (dans la réponse) c'est bien les situations de « crise » et le discours qui l'accompagne bien souvent : le discours de la crise.

Nous allons voir ici les modalités discursives qui font de ce discours un formidable exemple de ce que peut être la dépolitisation par le langage et un parfait alibi aux réformes, alibi qui, du fait de son efficacité, ne sera pas réservé aux seuls moments de crise.

Il nous paraît important au préalable de définir ce que sont une crise économique et une crise financière et de définir précisément ce à quoi renvoie la notion de « discours de la crise ».

Tout d'abord, nous pouvons définir la crise économique comme une « période de dépression ou de stagnation durable de la conjoncture économique. »¹²⁸ ou, pour les théoriciens du cycle (il s'agit donc là d'un courant de pensée, avec un parti pris et des postulats bien spécifiques) comme le « processus de retournement du cycle économique en son point le plus haut, qui interrompt la phase d'expansion et précipite l'économie dans la dépression. »¹²⁹

Ensuite, la crise financière peut être définie comme « l'altération de tout ou partie du système financier. »¹³⁰ Lorsque la crise financière touche une grande partie du système financier, celle-ci est qualifiée de « systémique ».

Les deux crises qui apparaissent dans notre corpus, la crise dite « des Subprimes » qui éclate en 2007 et la crise dite « de la dette » de 2011-2013 peuvent être qualifiées de crises financières. Celles-ci auront naturellement pour conséquence une crise économique telle

¹²⁸ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.124

¹²⁹ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.124

¹³⁰ Ibid

que définie précédemment. Il est important de mentionner que la crise dite « de la dette » a en réalité commencé en 2008, bien avant 2011 et la médiatisation qui a été faite sur l'état des finances publiques de certains pays et notamment la Grèce. Elle n'est finalement que la conséquence de la crise « des Subprimes », cette crise des dettes privées s'étant reportées sur les finances publiques de certains pays notamment en Europe (les Subprimes sont des titres financiers qualifié a posteriori de « toxiques » dans lesquels ont été converties les dettes des particuliers, et donc, du secteur privé).

Enfin, le discours de la crise n'est pas considéré comme un genre de discours en soi, comme peut l'être par exemple le « discours économique », il s'agit simplement d'une production discursive. Roland Canu et Valérie Bonnet considèrent que celle-ci « établit seulement le rapprochement de plusieurs genres et registres cohabitant, s'alimentant, s'opposant, ou plus simplement s'ignorant autour d'un même thème (soit, pour prolonger l'exemple, un discours sur l'économie). En d'autres termes, l'unité de cette production discursive repose sur le seul critère thématique. »¹³¹

La crise, cet être quasi mythique

La crise deviendra, au fil du temps et à force de naturalisation, de répétition et d'utilisation de formules, une évidence, une fatalité et un « être » quasi mythique¹³² sur lequel nous n'aurions pas prise.

Si dans le cas de notre travail, nous n'abordons pas le rôle des médias, nous pouvons tout de même illustrer ce phénomène en reprenant les idées développées par Caroline de Montety et Emmanuël Souchier :

« Le concept de « crise » n'existe en effet qu'en ce qu'il a pu être écrit, réifié dans le discours qui lui a donné une existence tangible ; il est cet « être culturel » produit par les médias, qui circule dans la société et qui, à un moment donné,

¹³¹ CANU Roland et BONNET Valérie, *L'ordre des discours de la crise : un agencement hétérogène*, Mots. Les langages du politique, 2017/3 n°115, p.11

¹³² Au sens de Barthes, comme vu précédemment

croise les imaginaires, les inquiétudes ou les espoirs, parvenant à se cristalliser un instant dans le fil du discours et de l'histoire. »¹³³

« On assiste alors à l'émergence d'une « poétique de la crise », production tissée par les imaginaires de ceux qui l'écrivent, mise en circulation par les médias et réappropriées par les citoyens. »¹³⁴

La « crise » ainsi que ses « variantes »¹³⁵, du type « crise de l'euro » ou « crise de la dette », fonctionne en tant que formule, transportant des imaginaires, « elle crée ainsi une représentation collective qui contribue à la façonner »¹³⁶ et elle fait oublier, à force de nominalisation et de répétition, ce qu'elle représente et quels sont ses mécanismes ou encore son origine.

Crise et naturalisation

Le discours de la crise, qui se manifeste donc lors de crises économiques et/ou financières, est un très bon exemple de ce que peut être la naturalisation de l'économie et de ses mécanismes.

En effet, c'est une production discursive particulièrement friande de métaphores cliniques et météorologiques. Ce recours permanent aux « métaphores naturalisantes »¹³⁷ permet, comme nous l'avons vu précédemment, la dépolitisation du discours et la déresponsabilisation des dirigeants. Si la crise est naturelle, il est alors difficile voire impossible de la combattre, il faudra donc s'adapter à la situation en réformant.

¹³³ DE MONTELY Caroline et SOUCHIER Emmanuël, *Écrire la crise...poétique d'un être médiatique*, dossier « Écrire la crise », *Communication & langages*, 2009/4 n°162, p. 51

¹³⁴ DE MONTELY Caroline et SOUCHIER Emmanuël, *Écrire la crise...poétique d'un être médiatique*, dossier « Écrire la crise », *Communication & langages*, 2009/4 n°162, p.64

¹³⁵ Pour Alice Krieg-Planque les variantes d'une formule sont des « unités lexicales, simples ou complexes, qui sont susceptibles d'être des variantes » à une formule et viennent apporter une précision, une contextualisation à cette formule (KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, 2017, p.111)

¹³⁶ ESCANDE-GAUQUIE Pauline, *La crise : les mots pour la dire*, dossier « Écrire la crise », *Communications & langages*, 2009/4 n°162, p.67

¹³⁷ MOULENE Frédéric, *La crise dans les vœux aux Français : de l'éthos présidentiel au défi de la conjoncture et du rituel*, *Mots. Les langages du politique*, 2017/3 n°115, p. 40

Si l'on regarde de plus près l'origine du mot crise, nous constatons que son sens premier, issu du mot latin *crisis* est la « manifestation d'une grave maladie »¹³⁸. Nous sommes donc là dans le cadre d'un système qui « vit », qui est susceptible d'être « malade » et donc de « mourir ». La crise porte ainsi en elle les principes de « poussée »¹³⁹, qui implique finalement un état naturel, cyclique et indépendant de la volonté de l'homme, et de « rupture »¹⁴⁰, qui implique, comme nous le verrons plus tard la nécessité du changement, de la réforme.

Dès 1983, le vocabulaire clinique (ou physiologique) va être utilisé pour évoquer la crise : «[...]nous assistons aujourd'hui aux soubresauts d'un monde qui meurt, en même temps qu'un autre naît. »¹⁴¹, « L'inflation, maladie congénitale de l'économie française [...] »¹⁴².

En 2008, Christine Lagarde utilisera elle aussi la métaphore clinique : « Depuis, la crise financière a profondément rebattu les cartes. [...] elle aura des séquelles économiques. [...] Avec l'épisode de crise financière aigüe qui s'est déclenchée à la fin du mois d'octobre[...] »¹⁴³. Nicolas Sarkozy allant jusqu'à faire de l'Euro un être vivant qui se trouverait dans une situation dramatique de mort imminente : « Si nous voulons que l'Euro survive [...] »¹⁴⁴

Le discours de la crise, toujours dans une optique de naturalisation, regorge de vocabulaire et de métaphores météorologiques.

Ainsi, en 1983, François Mitterrand parlera de « la rigueur des temps »¹⁴⁵, comme si la « rigueur » économique était aussi naturelle que la rigueur du climat. Il évoque ensuite, comme beaucoup après lui, la crise comme un phénomène météorologique violent qu'il faudrait traverser en essayant tout simplement de limiter les dégâts : « Et cependant, c'est vrai, je ne craindrai pas la contradiction en disant qu'il est bien des domaines qui obligent

¹³⁸ ESCANDE-GAUQUIE Pauline, *La crise : les mots pour la dire*, dossier « Écrire la crise », Communications & langages, 2009/4 n°162, p.68

¹³⁹ Ibid p.69

¹⁴⁰ ESCANDE-GAUQUIE Pauline, *La crise : les mots pour la dire*, dossier « Écrire la crise », Communications & langages, 2009/4 n°162, p.69

¹⁴¹ Annexe I - Allocution de François Mitterrand le 23 mars 1983

¹⁴² Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

¹⁴³ Annexe XIV - Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

¹⁴⁴ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

¹⁴⁵ Annexe I - Allocution de François Mitterrand le 23 mars 1983

chaque Françaises et chaque Français à considérer que nous avons à traverser la tempête et que personne ne peut s'absenter quand au creux de la tempête du pont du navire on appelle tout le monde à traverser le grain. »¹⁴⁶ .

En 2008 et 2011 Christine Lagarde et Nicolas Sarkozy emploieront également le vocabulaire météorologique, parlant de la crise comme l'on parlerait d'une tempête ou d'un ouragan, la première évoquant des « turbulences qui perdurent sur les marchés financiers internationaux... »¹⁴⁷ et le second parlant de la crise qui a « frappé », de « tourmente économique et financière », de « vie ballotée », de « catastrophe dont la France ne se remettrait pas. » et d'une « Europe balayée par la crise si elle ne ressaisit pas. »¹⁴⁸

En 2005, alors même qu'il ne s'agit pas d'une période de crise, ce procédé de naturalisation de la crise sera également utilisé pour convaincre de voter « oui » au référendum et donner ainsi l'idée d'une Europe protectrice : « La croissance européenne est soumise à des chocs à la fois forts et simultanés.[...] Grâce à l'Euro, nous sommes protégés des turbulences monétaires et financières. »¹⁴⁹

Nous voyons bien, dans notre corpus les effets de cette naturalisation de la crise et la dépolitisation et la déresponsabilisation qu'elle entraîne, que ce soit dans les causes ou les conséquences de la crise.

Cependant, nous voudrions mentionner ici la particularité des éléments de notre corpus de 1983 sur cette question. Si, comme nous l'avons vu, la naturalisation, qu'elle se fasse par l'intermédiaire de métaphores cliniques ou météorologiques est bien présente, cette séquence est la seule dans laquelle l'un des dirigeants, en l'occurrence François Mitterrand, va venir en quelque sorte contredire ce procédé discursif : « Mais, ce qu'on appelle la crise, comme s'il s'agissait de la colère des dieux, d'un phénomène incontrôlable, d'une fatalité par-nature plus forte que le génie de l'homme, n'est au contraire que le produit de ce génie désordonné. »¹⁵⁰

Nous ne retrouverons plus par la suite, dans notre corpus, de mention de cette responsabilité.

¹⁴⁶ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

¹⁴⁷ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

¹⁴⁸ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

¹⁴⁹ Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin du 26 avril 2005

¹⁵⁰ Annexe II – Déclaration de François Mitterrand le 25 avril 1983

La crise, ce parfait alibi

Tout d'abord, comme nous l'avons vu, l'une des réussites du traitement discursif de la crise par les dirigeants politiques est d'avoir fait de celle-ci un phénomène naturel que nous ne pouvons contrer et un être quasi mystique qui nous voudrait du mal.

Ainsi, nous voyons se développer dans notre corpus une forte production discursive utilisant comme ressort la peur.

En 1983, François Mitterrand aura ces mots, quelque peu anxiogènes : « C'est prendre part au redressement national que d'en appeler à la conscience universelle, pour que des centaines de millions, bientôt des milliards d'êtres humains, ne soient pas voués à la famine, au désespoir et à la mort [...] »¹⁵¹

Mais celui qui usera le plus du ressort de la peur est sans conteste Nicolas Sarkozy :

« Comme partout dans le monde, les français ont peur pour leurs économies, leurs emplois [...] La peur est une souffrance. La peur empêche d'entreprendre. Quand on a peur on n'a pas de rêves [...] »¹⁵²

« Dire la vérité aux Français, c'est leur dire que la crise n'est pas finie, que ses conséquences seront durables, que la France est trop engagée dans l'économie mondiale pour que l'on puisse penser un instant qu'elle pourrait être à l'abri des événements qui sont en train de bouleverser le monde. »¹⁵³

« [...] au cœur de cette crise mondiale sans précédent, dont personne ne peut prévoir jusqu'où elle ira, ni jusqu'à quand elle durera [...] »¹⁵⁴

« Mais aujourd'hui la peur est revenue. Cette peur qui détruit la confiance. Cette peur qui paralyse [...] »¹⁵⁵

¹⁵¹ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

¹⁵² Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

¹⁵³ Annexe XIII – Ibid

¹⁵⁴ Annexe XVI – Intervention radiotélévisée de Nicolas Sarkozy le 18 février 2009

¹⁵⁵ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

Au-delà de la peur qu'elle engendre, la crise est, selon les dirigeants de notre corpus, de nature à révéler les « faiblesses » de notre économie, notre caractère dépensier, ou encore notre incapacité à travailler plus.

Le discours de Nicolas Sarkozy de décembre 2011 est, de ce point de vue, assez remarquable :

« Dans le monde tel qu'il est, avec les défis que nous avons à relever, avec ce que sont les tendances de la démographie, la retraite à 60 ans et les 35 heures ont été des fautes graves dont nous payons aujourd'hui lourdement les conséquences et qu'il nous a fallu réparer. La crise est d'abord un révélateur de nos faiblesses. Mais pour peu que nous sachions en tirer les leçons, les crises nous indiquent aussi la voie à suivre pour reconstruire et elles donnent à la politique une responsabilité et un champ d'action au fond sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale parce qu'il faut tout imaginer, tout réinventer. »¹⁵⁶

Ici, pour Nicolas Sarkozy, non seulement la crise est révélatrice de nos faiblesses mais elle nous indique les solutions et la voie à suivre pour en sortir. Cela illustre parfaitement les propos de Caroline de Montety et Emmanuël Souchier : « Qu'elle soit manifestation ou rupture, qu'elle soit intégrée au processus vital ou morbide, la crise se questionne comme le symptôme d'un déséquilibre à combattre et comme un processus cathartique. Préambule à la possibilité d'une mutation, la crise porterait en germe sa propre résolution et sa résilience. »¹⁵⁷

Nicolas Sarkozy tiendra le même discours concernant les faiblesses de l'Union européenne : « L'Europe n'est plus un choix. Elle est une nécessité. Mais la crise a révélé ses faiblesses et ses contradictions. L'Europe doit être repensée. Elle doit être refondée. »¹⁵⁸

Pierre Moscovici évoquera lui aussi ces faiblesses révélées par la crise : «[...] parce que nous payons le prix des fragilités structurelles et de déséquilibres persistants dans l'économie

¹⁵⁶ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

¹⁵⁷ DE MONTELY Caroline et SOUCHIER Emmanuël, *Écrire la crise...poétique d'un être médiatique*, dossier « Écrire la crise », Communication & langages, 2009/4 n°162, p. 63

¹⁵⁸ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

française, qui n'ont pas été traités sérieusement depuis dix ans, et sur lesquels la crise actuelle joue comme un révélateur. »¹⁵⁹

Et c'est ainsi que, la crise vue comme une maladie contagieuse, la peur distillée et les « faiblesses révélées » vont ouvrir la porte à la nécessité de réformer.

La crise va devenir l'un des meilleurs alibis aux réformes.

Pour Roland Canu et Valérie Bonnet « La crise introduit dès lors immédiatement dans les discours qui la convoquent un référent familial. L'usage du terme comme instance rhétorique permet d'asseoir un contexte compris de tous, et de déplier, à partir de lui, points de vue et convictions, constats et préconisations – notamment, dans le cadre politique, l'établissement d'un accompagnement programmatique que l'étymologie du terme rend quasi médical. »¹⁶⁰

Nous constatons ce procédé lors de deux séquences de crise, celles de 2008 et de 2011 : « A cette crise structurelle doit répondre une politique structurelle. Le monde change. Nous devons changer avec lui.[...] La crise appelle à accélérer le rythme des réformes non à le ralentir. »¹⁶¹ ; « Celui de répondre à la crise par le travail, par l'effort et par la maîtrise de nos dépenses.[...] Entre la baisse des retraites et travailler plus longtemps, je choisis la deuxième solution. »¹⁶².

François Hollande utilisera cet argument de la crise en 2012 pour justifier les baisses de charges accordées aux entreprises à travers la mise en place du CICE : « Ce n'est pas un cadeau que l'État fait. C'est un levier qu'il offre à notre système productif, aux salariés, aux ouvriers pour traverser la crise. »¹⁶³

¹⁵⁹ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

¹⁶⁰ CANU Roland et BONNET Valérie, *L'ordre des discours de la crise : un agencement hétérogène*, Mots. Les langages du politique, 2017/3 n°115, p.10

¹⁶¹ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

¹⁶² Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

¹⁶³ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

Ainsi, comme nous le voyons dans notre corpus, « la description et la manifestation du trouble sont rapidement suivies, voire abrégées, par l'évocation des solutions, des remèdes appliqués à cet état de crise. »¹⁶⁴

S'il ne nous est pas possible de présenter ici l'ensemble des éléments de notre corpus se rapportant au discours de la crise, nous pouvons aisément observer, avec les éléments analysés, les mécanismes de celui-ci. Nous voyons comment opère ce discours : il naturalise, il déresponsabilise, il fait peur tout en révélant nos faiblesses et, de fait, impose le changement.

C'est ainsi que ce discours va, l'air de rien, nous mener aux réformes et les justifier : la crise ne nous laisse plus le choix. Mais nous verrons bientôt que ce discours n'ouvre pas la porte à n'importe quelles réformes.

Après avoir analysé les caractéristiques et les mécanismes de la « dépolitisation » par le langage, nous allons voir en quoi cette « dépolitisation » n'est qu'apparente et sert la diffusion de discours et d'injonction au changement relevant d'une idéologie bien particulière, l'idéologie néolibérale.

Partie II. Une dépolitisation apparente au service de l'idéologie néolibérale

Nous allons maintenant étudier les objectifs de cette dépolitisation par le langage que nous imaginons n'être qu'un prétexte, conscient ou inconscient, à la diffusion d'un discours et d'une idéologie néolibéraux et à la mise en œuvre de politiques publiques qui s'en inspirent.

Ainsi, nous verrons dans cette seconde partie les caractéristiques et les enjeux des discours austéritaires, considérés comme les bras armés du discours néolibéral. Si nous avons précédemment pu observer les caractéristiques et la puissance en matière de

¹⁶⁴ ESCANDE-GAUQUIE Pauline, *La crise : les mots pour la dire*, dossier « Écrire la crise », Communications & langages, 2009/4 n°162, p.70

dépolitisation du discours de la crise, nous verrons ici comment ce discours de la crise vient alimenter le discours autéritaire, lui servant bien souvent d'alibi.

Nous verrons également que le discours néolibéral comporte une injonction majeure : s'adapter. Il s'agira là essentiellement, sous couvert de naturalisation, d'adapter les structures économiques et sociales au marché mondialisé.

Enfin, nous verrons que la comparaison internationale, qui est devenue un argument en soi, permet de renforcer la réponse néolibérale à travers les réformes et l'injonction au changement.

A. Le discours austéritaire, bras armé du discours néolibéral

Pour saisir la présence permanente du discours néolibéral dans l'espace public il nous faut étudier l'une de ses composantes majeures : le discours austéritaire.

En effet, nous allons voir que c'est par son intermédiaire, à l'aide de *topoi*, de *formules* et de *naturalisation* dépolitisants, que vont s'ancrer dans l'espace public et dans l'opinion la *nécessité* de la mise en œuvre de réformes et de politiques d'inspiration néolibérale.

Austérité et discours austéritaire

Dans un premier temps, il nous paraît important de définir les principaux concepts qui sous-tendent le discours austéritaire.

Il nous faut définir tout d'abord ce que sont une politique économique et une politique économique dite « d'austérité ».

Une politique économique peut se définir comme « l'ensemble des interventions des pouvoirs publics dans l'économie caractérisés par la hiérarchie des objectifs poursuivis et le choix des instruments mis en œuvre pour les atteindre. »¹⁶⁵ Ainsi, si en règle générale les

¹⁶⁵ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.390

objectifs finaux d'une politique économique sont toujours à peu près les mêmes : la croissance économique, le plein-emploi, la stabilité des prix et l'équilibre des échanges extérieurs¹⁶⁶, les moyens de parvenir à ces objectifs dépendent de choix politiques et peuvent être très différents d'un gouvernement à l'autre.

Les politiques d'austérité sont quant à elles très largement inspirées des théories néoclassiques et de l'économie de l'offre que nous avons évoquées précédemment et sont considérées comme l'une des composantes des politiques économiques néolibérales.¹⁶⁷

Ces politiques dites « d'austérité » ou de « rigueur » peuvent être définies ainsi :

« D'inspiration libérale, elles privilégient la lutte contre l'inflation, l'assainissement financier et la réduction des déficits extérieurs. Elles impliquent le plus souvent le freinage de la croissance et donc de la demande. En matière de revenu, c'est la rigueur salariale qui doit permettre un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux entreprises et un ralentissement de la demande. La politique budgétaire recherche l'équilibre ou l'excédent du budget afin de limiter l'effet inflationniste du déficit et le poids de la dette publique. Une politique monétaire restrictive se traduit par une limitation du crédit et une hausse des taux d'intérêt. Les politiques de rigueur ont, en principe, des effets bénéfiques sur les prix, sur l'équilibre extérieur et sur les résultats des entreprises, mais elles peuvent avoir des effets dépressifs sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la production. »¹⁶⁸

Si cela peut sembler un peu long pour le lecteur, il nous paraissait important d'avoir une définition précise de ce que peut être l'austérité en économie. Nous verrons que, dans le cas des séquences de notre corpus, ces politiques sont rarement accompagnées d'une augmentation des taux d'intérêt (à part pour la période 1983 pour lutter contre l'inflation) et d'un resserrement du crédit. En effet, il apparaît dans nos séquences que la rigueur

¹⁶⁶ ECHAUDÉMAISON Claude-Danièle, sous la direction de, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989, p.390

¹⁶⁷ Ibid p.345

¹⁶⁸ Ibid p.392

s'appliquera surtout au secteur public, à travers les baisses des dépenses publiques, et aux salaires, du secteur privé comme du secteur public.

Nous pouvons à présent nous intéresser plus spécifiquement à la définition du discours austéritaire.

Tout d'abord, Thierry Guilbert, Frédéric Lebaron et Ricardo Peñafiel considèrent qu'il est préférable de parler des discours austéritaires car « le singulier présumerait une forme d'unité »¹⁶⁹, or ce n'est pas le cas.

Ensuite, ces discours peuvent être considérés comme faisant parties des discours économiques en ce sens qu'« ils réfèrent, plus ou moins directement, au champ de l'économie et, comme tout discours économique, ils visent à créer et/ou à reconfigurer les représentations collectives sur l'état de l'économie d'un territoire (région, pays, ensemble d'États, etc) dans le but d'établir des normes aux actions et aux conduites de ses agents (Guilbert & Lebaron 2017). »¹⁷⁰

Ces discours austéritaires vont « tirer leur légitimité »¹⁷¹ de la science économique, science économique qui, normalement, devrait présenter une pluralité de théories et de visions de ce que peuvent être les politiques économiques, leurs objectifs et leurs mécanismes. Cependant, comme nous allons le voir, ces discours austéritaires « ont tendance à réduire cette diversité et à ne présenter qu'une seule option, le néolibéralisme. »¹⁷²

C'est en cela qu'ils peuvent être considérés comme des « bras armés » du néolibéralisme. Ainsi, les discours austéritaires vont viser à « favoriser la mise en œuvre et/ou l'adhésion aux mesures de restriction budgétaire, sans présumer de leur filiation idéologique, de leur origine ou de leur contexte. »¹⁷³

Ces concepts clé définis, voyons maintenant comment, à grand renfort de *topoi* et de *formules* et avec l'aide non négligeable du discours de la crise, ces discours austéritaires vont

¹⁶⁹ GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral* », dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », Langage et société, 2019/1 n°166, p. 10

¹⁷⁰ GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral* », dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », Langage et société, 2019/1 n°166, p. 10

¹⁷¹ Ibid

¹⁷² Ibid

¹⁷³ Ibid p.17

s'ancrer dans notre quotidien, « vont s'infiltrer dans les décisions politiques prises en notre nom »¹⁷⁴ et faire de la mise en œuvre de politiques économiques néolibérales une évidence.

Topoi et formules des discours austéritaires

Le principe des *topoi* (topos au singulier), ou *lieux communs*, est de permettre « à des énoncés constatifs de devenir « argumentatifs » sans avoir à se justifier ou à expliciter l'argument. [...] Ces *topoi* n'ont pas besoin d'être assertés, puisqu'ils ne sont pas pris en charge directement par le locuteur mais par l'évidence : mis en scène comme allant de soi, comme des vérités partagées par une communauté discursive imaginaire se confondant avec l'ensemble de la population ou le sens commun. »¹⁷⁵ Les *topoi* sont considérés comme étant l'une des formes qu'adopte la doxa¹⁷⁶.

Concernant plus précisément notre corpus, si la séquence de 1983 va comporter des éléments relatifs à « l'assainissement des finances publiques »¹⁷⁷, ou encore le terme même de « rigueur »¹⁷⁸, il ne s'agit pas encore, à ce moment-là, d'une fin en soi. Il s'agit là de politiques visant à contenir l'inflation et les déficits extérieurs, et cette rigueur n'est que temporaire comme le précise Pierre Mauroy dans sa tribune dans *Le Monde* en septembre 1983 : « La rigueur demeure notre règle tant que nous n'aurons pas atteint les objectifs que nous nous sommes fixés. »¹⁷⁹

Jacques Delors, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983 à l'occasion de la présentation du Projet de loi de finances pour 1984 parlera en ces termes de l'idée d'une austérité permanente et d'un changement de paradigme à ce sujet : « La deuxième question est celle du choix de société sur la protection sociale et les moyens de maîtriser les

¹⁷⁴ GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral* », dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », Langage et société, 2019/1 n°166, p.22

¹⁷⁵ DUFOUR Mathieu, LAURIN-LAMOTHE Audrey et PEÑAFIEL Ricardo, *Topoi et légitimation des politiques austéritaires. Une étude des éditoriaux de La Presse de 1980 à 2015*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », Langage et société, 2019/1 n°166, p. 127

¹⁷⁶ CHAREAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique (sous la direction de), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Collection Sciences humaines, Éditions du Seuil, 2002, p.547

¹⁷⁷ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

¹⁷⁸ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy dans *Le Monde* le 2 septembre 1983

¹⁷⁹ Ibid

dépenses. [...] C'est un débat fondamental, à la fois pour la conception que l'on se fait de la société, pour la lutte contre l'inflation et pour l'assainissement des finances publiques. »¹⁸⁰

Nous voyons bien dans cette déclaration que la réduction des dépenses publiques et l'austérité sont à envisager mais il est important de souligner qu'ici les choix budgétaires sont vus comme dépendants de choix politiques, d'idéologie et de choix de société. Les dépenses publiques, leur baisse ou leur augmentation, sont ici envisagées comme un outil au service d'un projet politique : une baisse permanente des dépenses publiques est tout à fait possible mais dépendra de la société que nous voulons.

Après cette séquence, le budget ne sera plus envisagé de cette façon, les dépenses publiques seront devenues quelque chose de négatif et délié d'un projet de société ou d'un programme politique.

C'est ainsi, à partir de 1995, et a fortiori après la « crise » de 2008, que la *rigueur budgétaire* et le *retour à l'équilibre budgétaire* vont apparaître comme des impératifs, des fins en soi et vont se transformer en des *topoi*, des *lieux communs*.

Alain Juppé, dans son intervention du 15 novembre 1995 devant l'Assemblée nationale va utiliser l'expression « laxisme budgétaire » et demander à « rompre avec les politiques qui, depuis 15 ans, ont laissé filer les déficits[...]. »¹⁸¹

A partir de 2008, la quasi-totalité des discours de notre corpus, qu'ils soient prononcés par des dirigeants de droite ou de gauche, comportent une mention de la *nécessité* de baisser les dépenses publiques et de ramener les déficits à l'équilibre : « [...]pour retrouver des marges de manœuvre pour préparer l'avenir, les dépenses de fonctionnements de l'État doivent diminuer. »¹⁸², « Le projet de loi de finances pour 2009 prévoit que les dépenses seront fermement maîtrisées. »¹⁸³, « Notre objectif, je l'ai souvent dit ces derniers mois, c'est l'équilibre. »¹⁸⁴

¹⁸⁰ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

¹⁸¹ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

¹⁸² Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

¹⁸³ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

¹⁸⁴ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

Pierre Moscovici, dans son premier discours de la séquence 2011-2013 n'aura de cesse de marteler la gravité des déficits, de la dette, de l'irresponsabilité de budgets déséquilibrés et la nécessité du « sérieux budgétaire » tout en répétant de nombreuses fois son « rejet de l'austérité comme seul horizon. »¹⁸⁵ Ici, nous voyons bien que l'austérité n'est pas assumée, Pierre Moscovici lui préférant la notion de « désendettement compétitif. »¹⁸⁶

Mais dans le discours qu'il prononcera en septembre 2013, son rejet de l'austérité aura totalement disparu, ne resteront que « le déficit abyssal », « le redressement des finances publiques », la *nécessité* de « réduire les déficits pour stabiliser voire décroître la dette. »¹⁸⁷

François Hollande dira lui aussi son attachement au « rétablissement des comptes publics »¹⁸⁸: « J'ai donc mené à marche forcée le rétablissement des comptes publics de la France. »¹⁸⁹

Nous relevons dans notre corpus un autre *topos* majeur, énoncé comme une évidence : la nécessité de baisser les impôts et les charges, trop élevés.

Les dirigeants considèrent comme un postulat le fait que les impôts et les charges en France sont trop élevés et qu'il faut donc les baisser ou, dans le pire des cas, les maintenir au niveau où ils se trouvent. Ce *topos* viendra justifier le précédent : puisqu'on ne peut pas augmenter les impôts, la *nécessaire* réduction du déficit ne pourra se faire que par une baisse drastique des dépenses.

Nous le constatons par exemple en 2008 et en 2010 dans les propos de Nicolas Sarkozy, de Christine Lagarde et de François Fillon : « Je n'accepterai pas des hausses des impôts et des taxes qui réduiraient le pouvoir d'achat des Français. Mon objectif est de rendre du pouvoir d'achat aux Français, non de leur en prendre. »¹⁹⁰ ; « Les impôts sont déjà suffisamment élevés en France. »¹⁹¹ ; « L'effort sur la dépense publique est un impératif catégorique, c'est la seule façon d'échapper à la hausse des impôts. »¹⁹²

Nous voyons que le postulat « les impôts sont trop élevés » est fortement ancré dans les discours. Il est à cet égard intéressant de constater que les contreparties à l'impôt ne sont

¹⁸⁵ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

¹⁸⁶ Ibid

¹⁸⁷ Annexe XXIV – Déclaration de Pierre Moscovici le 11 septembre 2013

¹⁸⁸ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

¹⁸⁹ Ibid

¹⁹⁰ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

¹⁹¹ Ibid

¹⁹² Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

jamais évoquées. L'impôt n'est pas envisagé comme ce qu'il est, c'est-à-dire le prix de l'éducation, de la santé, de la culture, des infrastructures, de la sécurité, etc. mais simplement comme un coût qui semble n'avoir finalement aucune contrepartie.

Ainsi, la mobilisation de ces *topoi*, à l'aide de raccourcis et de simplification dans les théories économiques, va permettre la naturalisation et la diffusion dans l'espace public de ces postulats néolibéraux que sont la baisse des dépenses publiques et l'illégitimité de l'impôt, sans avoir même plus à argumenter sur ces questions.

A cet égard, les propos de Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant résument parfaitement ce que peut être le rôle des *topoi* comme des « lieux communs, au sens aristotélicien de notions ou de thèses avec lesquelles on argumente mais sur lesquelles on n'argumente pas [...] »¹⁹³

Au-delà de ces *topoi* nous pouvons constater dans notre corpus la forte présence et le rôle particulier des *formules* dans les discours austéritaires, comme par exemple *dette*, *déficit* ou encore *dépenses publiques*¹⁹⁴.

Si nous ne listerons pas ici les très nombreuses répétitions de ces formules, nous allons nous attarder quelque peu sur la *dette publique*, qui à force de raccourcis et de répétition dans l'espace public deviendra tout simplement « la dette ».

Si celle-ci est simplement évoquée dans la séquence de 2007-2009 par Nicolas Sarkozy et Christine Lagarde¹⁹⁵, c'est à partir de 2011 qu'elle devient l'obsession majeure des dirigeants de notre corpus, comme des dirigeants de l'Union européenne.

L'ensemble des discours de la séquence 2011-2013 regorgent de cette formule : Nicolas Sarkozy prononcera les mots *dette* et *désendettement* pas moins de 22 fois dans son discours du 1^{er} décembre 2011¹⁹⁶ et parlera à 4 reprises de la « crise de la dette », qui peut être également considérée comme une formule à part entière ou comme une variante des formules *crise* ou *dette*.

¹⁹³ BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *La nouvelle vulgate planétaire*, Le Monde diplomatique, mai 200, p.2

¹⁹⁴ Par exemple dans les annexes V, VI, VII, XII, XIV, XV, XVII, XVIII, XXI, XXII, XXIII, XXIV

¹⁹⁵ Annexes XIII, XIV et XV

¹⁹⁶ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

Pour les dirigeants de gauche aussi la dette est devenue une question majeure. Ainsi, nous la retrouvons dans le discours de François Hollande : « Le constat suffit. Et il est implacable. Une dette publique supérieure à 90% du PIB [...] »¹⁹⁷

Pierre Moscovici sera bien plus obsédé par la question de la dette que son Président puisqu'il prononcera 22 fois, comme Nicolas Sarkozy, les mots *dette* et *désendettement* dans son discours d'octobre 2012¹⁹⁸, allant jusqu'à considérer que « la dette est l'ennemie de l'économie »¹⁹⁹.

Pierre Moscovici a d'ailleurs par la suite conservé cette obsession en tant que Commissaire européen comme l'illustre ses fameux propos tenus en 2018 sur *France Info* où il affirme, dans une tournure de phrase emprunte de naturalisation, voire de personnification, qu'« A un moment venu, la dette se vengera. »²⁰⁰

La dette présente ainsi toutes les caractéristiques d'une formule telle que nous l'avons définie précédemment. A cet égard nous constatons qu'elle n'est plus questionnée. En effet, personne n'explique jamais ce que la dette recouvre, quelles sont ses contreparties en termes de bien commun et de patrimoine²⁰¹. Elle est simplement considérée comme une « chose » négative, un être quasi mythique au même titre que la crise, et qui serait un mal absolu pour notre économie.

Comme nous venons de le voir, les *topoi* et les *formules*, en accroissant un mécanisme d'évidence, vont permettre à l'austérité de s'imposer « désormais sans avoir à se justifier. »²⁰²

¹⁹⁷ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2013

¹⁹⁸ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

¹⁹⁹ Ibid

²⁰⁰ Interview de Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à L'union douanière, sur *France Info* le jeudi 23 août 2018

²⁰¹ Pour plus d'éléments sur la dette, ses mécanismes et ses contreparties le lecteur peut consulter l'ouvrage de Thomas PORCHER, *Traité d'économie hérétique. En finir avec le discours dominant*, Fayard, 2018

²⁰² DUFOUR Mathieu, LAURIN-LAMOTHE Audrey et PEÑAFIEL Ricardo, *Topoi et légitimation des politiques austéritaires. Une étude des éditoriaux de La Presse de 1980 à 2015*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°116, p. 118

Discours de la crise et discours austéritaires

Nous constatons dans notre corpus le lien étroit entre discours austéritaires et discours de la crise. Ce lien est confirmé par Thierry Guilbert, Frédéric Lebaron et Ricardo Peñafiel, qui considèrent que « les discours austéritaires ont imprégné l’interdiscours. »²⁰³

La notion d’interdiscours peut se définir comme « l’ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d’autres genres, etc.) avec lesquels un discours particulier entre en relation implicite ou explicite. Cet interdiscours peut recouvrir des unités discursives de dimensions très variables. »²⁰⁴

Nous pouvons observer ce lien entre discours austéritaires et discours de la crise à plusieurs reprises dans notre corpus : « Je veux dire aux Français qu’il n’existe aucune solution miracle qui permettrait à notre pays de se dispenser des efforts nécessaires pour surmonter la crise. [...] Quand on veut dire la vérité aux Français, il faut la leur dire jusqu’au bout et la vérité c’est que l’État ne peut pas indéfiniment financer ses dépenses courantes et ses dépenses de solidarité par l’emprunt. Il faut bien un jour payer ses dettes. »²⁰⁵ Ces mots de Nicolas Sarkozy sont particulièrement intéressants. Nous retrouvons ici les marqueurs de l’austérité, comme la mention de l’emprunt, de la problématique de la dette et la *nécessité*, comme une évidence, de remédier à cette situation par la baisse des dépenses si nous voulons pouvoir la payer.

La crise viendra également justifier l’austérité concernant les services publics et ceux qui y travaillent, les fonctionnaires : « Il faut casser la spirale de l’endettement, et pour cela, il faudra bien un peu de courage pour mieux cibler nos politiques [...] ou même l’éducation nationale où nous pouvons mieux organiser le service public sans diminuer ou sans déqualifier l’offre pédagogique. Bien sûr rien ne se fera sans le concours des fonctionnaires [...] Il ne s’agit pas d’une approche comptable de la réforme mais d’une évolution *nécessaire* dans un contexte de crise. »²⁰⁶

²⁰³ GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral* », dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », Langage et société, 2019/1 n°166, p. 17

²⁰⁴ MAINGUENEAU Dominique, *Les termes clés de l’analyse du discours*, Collection Point Essais, Éditions du Seuil, 2009, p.77

²⁰⁵ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 décembre 2008

²⁰⁶ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

François Fillon et Éric Woerth, en 2010, viendront également justifier leur réforme des régimes de retraite en mentionnant les déficits aggravés par la crise : « Si nous avons estimé, avec le Président, qu'il était *nécessaire* de présenter cette réforme, c'est parce qu'il y a une aggravation des déficits, il y a une augmentation des déficits qui est due à la démographie mais qui a été accélérée par la crise économique et financière. »²⁰⁷, « Quand on voit que la crise économique que nous venons de vivre a accéléré de vingt ans l'augmentation des déficits de nos régimes de retraite [...] comment peut-on raisonnablement vouloir repousser le débat ? »²⁰⁸

Les discours de notre corpus montrent bien que, dans cette situation d'interdiscours, « les discours de la crise ont pour fonction de justifier les politiques austéritaires, auto-qualifiées de « rigoureuses » ou « responsables »²⁰⁹.

L'austérité ou la vertu

Nous constatons que l'une des forces du discours austéritaire de notre corpus est de transformer, à travers l'utilisation du *langage de la morale* que nous avons vu précédemment, la « nécessité » de l'austérité en « vertu », parfois accompagnée d'une volonté de culpabilisation. Ainsi, les mots « efforts », « sacrifices » ou encore « discipline » reviendront de très nombreuses fois dans les discours.

Dans son analyse, Arthur Boriello considère que l'austérité est devenue, dans ce discours austéritaire, un impératif moral et une vertu :

« Dans le discours de l'austérité, l'action gouvernementale se fonde sur une série de principes éthiques qui, en s'articulant aux autres dimensions du récit (notamment les registres de la nécessité et de la contrainte), contribuent à lui conférer sa raison d'être. [...] Les plans d'austérité eux-mêmes deviennent un

²⁰⁷ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

²⁰⁸ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

²⁰⁹ GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral* », dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°116, p. 18

acte moral. En les adoptant, les acteurs politiques *font de nécessité vertu* : dans leurs récits s'opère un basculement où l'austérité ne représente plus seulement la seule politique possible sous le poids des contraintes multiples, mais le seul comportement conforme à la morale. »²¹⁰

Le recours à ce langage commencera dès 1983 dans les prises de parole de François Mitterrand notamment : « Eh bien, pour faire face à la crise, et pour assurer le redressement national, j'en ai appelé oui, et j'en appellerai à l'effort parce que je crois aux vertus de l'effort. [...] Cela exige en effet certaines disciplines, une connaissance de ses devoirs, la soumission à l'intérêt commun. »²¹¹

En 1995, Alain Juppé se servira de cet impératif moral pour justifier ses réformes et la baisse des dépenses qui les accompagne : « Je suis persuadé que les Français ont bien compris la nécessité de l'effort, que ce qui est en jeu, c'est la survie de la Sécurité sociale. »²¹², « Il faut que la nation se mobilise. »²¹³

Nicolas Sarkozy usera beaucoup de ce procédé lors des crises de 2008 et 2011 : « La crise, nous devons l'affronter tous ensemble. [...] Je vous propose le seul chemin qui vaille, celui de l'effort, celui de la justice, celui du refus de la facilité. »²¹⁴, « Il y a un autre choix possible. Celui de répondre à la crise par le travail, par l'effort et par la maîtrise de nos dépenses. C'est un ajustement par le haut. »²¹⁵, « Chacun a dû faire des efforts, chacun a dû faire des sacrifices. »²¹⁶

Nous constatons également dans notre corpus et dans les exemples ci-dessus la prégnance du « nous », du collectif et la volonté des dirigeants de voir se dessiner autour des réformes et des politiques publiques mises en œuvre, au nom du sacrifice et de l'effort collectif, une sorte d'unité nationale. Pour Arthur Boriello, « L'austérité est alors célébrée, sur le modèle de l'ascèse, pour les valeurs du renoncement qu'elle met en pratique, ainsi que dans la

²¹⁰ BORIELLO Arthur, *La vertu du sacrifice collectif. Antagonisme et valeurs morales dans le discours d'austérité en Italie et en Espagne (2010-2013)*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°166, p. 87

²¹¹ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

²¹² Annexe VII – Interview d'Alain Juppé à *Sud-Ouest* le 16 novembre 1995

²¹³ Annexe VIII – Allocution d'Alain Juppé sur *TF1* et *France 2* le 5 décembre 1995

²¹⁴ Annexe XVI – Intervention radiotélévisée de Nicolas Sarkozy le 18 février 2009

²¹⁵ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²¹⁶ *Ibid*

mesure où elle incarne et renforce la cohésion de la société dans l'effort et assure sa continuité temporelle. »²¹⁷

Par ailleurs, la rigueur va également être présentée comme la garante du maintien de notre souveraineté économique nationale, comme l'évoque par exemple Nicolas Sarkozy en 2011 : « En réduisant nos déficits, nous diminuons l'emprise que les marchés financiers exercent sur nous, nous préservons la maîtrise de notre destin. »²¹⁸

Nous constatons dans notre corpus, notamment après 2011, que les règles mises en place par l'Union européenne, comme le Pacte de stabilité et de croissance ou les nouvelles règles mises en place lors de la « crise de la dette », vont être présentées comme une vertu et comme des mesures qui ne nous sont pas imposées mais que nous mettons en œuvre de façon tout à fait volontaire. Nous prendrons comme exemple les mots de Nicolas Sarkozy en 2011 et de François Hollande en 2012 :

« Cette solidarité sans faille n'est pas envisageable sans une discipline plus stricte. Si l'on veut plus de solidarité, il faut plus de discipline budgétaire. [...]Chaque pays de la zone euro doit adopter une règle d'or qui inscrira dans son ordre juridique l'objectif d'équilibre budgétaire. La France doit l'adopter. L'idéal si chacun faisait preuve de responsabilités, serait de le faire avant la présidentielle. »²¹⁹

« Ce sont ces décisions [celles du Conseil Européen] qui ont permis à la Banque centrale européenne d'adopter le 6 septembre une nouvelle doctrine d'intervention, jetant les bases d'une solution à la crise des dettes publiques. C'est cette nouvelle donne qui m'a convaincu de faire adopter par le Parlement le Traité budgétaire européen. C'est l'intérêt de la France et de l'Europe. »²²⁰

Ainsi, le poids de l'Union européenne et de ses règles dans l'imposition de l'austérité est totalement minimisé.

²¹⁷ BORIELLO Arthur, *La vertu du sacrifice collectif. Antagonisme et valeurs morales dans le discours d'austérité en Italie et en Espagne (2010-2013)*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°166, p. 87

²¹⁸ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²¹⁹ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²²⁰ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

Enfin, la transformation de la nécessité austéritaire (que celle-ci soit dictée par des règles de l'Union européenne ou non) en vertu permet un autre bénéfice pour les gouvernants puisqu'elle permet, tout en conservant les mécanismes de dépolitisation du discours et de l'évidence, de préserver une certaine autonomie et de montrer un certain volontarisme dans l'action publique :

« Transformant la contrainte en opportunité, la nécessité en vertu, il [le registre moral] participe à la réactivation d'une image volontariste du gouvernement tout en conservant une conception unitaire du corps social soudé autour de valeurs universelles. En d'autres termes, il permet de préserver l'autonomie symbolique de la sphère politique sans que ne réapparaisse le spectre de la division, du différend. À cet égard, il n'est pas l'inverse du registre impératif, il en est le pendant, le prolongement, la sublimation – l'austérité n'est pas un choix moral mais un *impératif moral*, et toute alternative est repoussée dans les limbes de l'hypocrisie, de l'irresponsabilité et du vice. »²²¹

Ainsi, nous avons vu comment la dépolitisation du discours austéritaire, faite de lieux communs, d'opinions partagées et de vertu, va aboutir à l'ancrage dans l'espace public, à l'acceptation par tous, de l'unique réponse possible à la situation de déséquilibre économique et budgétaire : la réponse néolibérale.

L'austérité est, de plus, constitutive de l'idéologie néolibérale en économie. Thierry Guilbert estime que le discours néolibéral vise à « promouvoir une vision entrepreneuriale et purement économique de la vie et de toutes les activités humaines. Ce discours exhorte, en effet, à rendre productif, au sens économique, ce qui ne peut l'être : l'École et l'Université, l'hôpital et la justice. »²²²

Dans notre corpus nous voyons ainsi un enchaînement relativement simple mais très efficace : le postulat de départ étant qu'il faut retrouver un budget équilibré sans augmenter

²²¹ BORIELLO Arthur, *La vertu du sacrifice collectif. Antagonisme et valeurs morales dans le discours d'austérité en Italie et en Espagne (2010-2013)*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°166, p. 90

²²² Guilbert Thierry, « *L'évidence* » *du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.15

les impôts, il nous faut alors baisser les dépenses publiques et donc mener des réformes dans ce sens.

B. L'injonction à s'adapter

Notre analyse des procédés discursifs liés au discours et à l'idéologie néolibéraux ne serait pas exhaustive sans l'évocation d'une des caractéristiques du discours néolibéral : l'injonction à s'adapter. Ce discours, empreint de biologie et de darwinisme social²²³, en s'appuyant sur la naturalisation, le discours de la crise et le discours austéritaire, va structurer l'ensemble des décisions et des politiques publiques mises en œuvre.

Un horizon connu

Tout d'abord, ce discours sur l'adaptation, tel que nous le retrouvons dans notre corpus, présente la particularité de comporter un *préconstruit* naturalisant très fort : notre horizon est tracé et notre but est connu et ceux-ci ne sont jamais remis en question.

La notion de *préconstruit* « repose sur le principe qu'il y a deux dimensions dans le discours : ce sur quoi il s'appuie et qu'il présente comme allant de soi, comme soustrait à toute mise en cause (le *préconstruit*) et ce qu'il prétend apporter, ce qu'il *construit* sur cette base. »²²⁴

Dans notre cas nous considérons que le *préconstruit* est la marche vers la mondialisation, but ultime, c'est-à-dire des économies toujours plus ouvertes et plus intégrées. A cet égard, les procédés de naturalisation que nous avons vus précédemment et notamment la manière dont est présentée la mondialisation dans les discours de notre corpus ont largement aidé à ancrer ce *préconstruit* et ses conséquences pour les humains.

Barbara Stiegler explique les conséquences de ce *préconstruit* de la façon suivante : « L'impulsion part du haut, puisqu'on connaît déjà la fin de l'évolution : celle d'une vision mondialisée du travail parfaitement intégrée. C'est ce qui explique que nos dirigeants répètent en boucle qu'il faut « maintenir le cap » et que ce cap ne se discute pas : il faut

²²³ STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019

²²⁴ MAINGUENEAU Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Collection Point Essais, Éditions du Seuil, 2009, p.104

s'adapter au marché mondialisé, sous peine de disparaître. Il n'y a donc pas de discussion démocratique possible sur la direction vers laquelle aller. »²²⁵

Il apparaît donc qu'une fois ce *préconstruit* acquis et accepté par tous il devient évident que tout devra être fait pour que nous nous adaptions à cet horizon, à cette marche du monde.

Nous voyons ce principe dans notre corpus, quelle que soit la séquence. Nous ne prendrons ici que quelques exemples :

« [...] relever les défis *d'un nouveau monde qui s'avance*. »²²⁶ ; « D'abord qui pourrait nier que toutes les sociétés industrielles de notre Europe *sont conduites* à une révision déchirante de leur comportement, de leurs attitudes, et de leur manière de concevoir non seulement la vie en société mais également le développement économique ? »²²⁷ ; « L'Europe et la France doivent s'adapter à *cette nouvelle donne*. »²²⁸ ; « Je vous propose de regarder vers l'avenir et non vers le passé. »²²⁹ ; « Pour rendre aux Français la maîtrise de leur avenir, il faut rendre à la France la maîtrise de *son destin*. Et pour cela elle doit entrer de plain-pied dans le nouveau cycle économique. Elle doit s'y préparer. »²³⁰ ; « Pour rassembler le pays autour de la seule chose qui vaille, l'avenir. [...] Le cap est fixé, c'est la reconquête de notre avenir. »²³¹

Nous voyons ainsi ici que l'idée de la marche vers un horizon défini est bien présente, à tel point qu'on ne dit plus vers quoi nous devons tendre ni à quoi nous devons nous adapter : « [...] que la France, oui, peut se transformer sans se fracturer ; qu'il peut y avoir de l'audace sans rupture et que notre pays est capable *d'avancer*. »²³² ; « Les protections de notre droit social *doivent s'adapter* pour continuer d'être efficaces. »²³³

²²⁵ STIEGLER Barbara, « *On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme* », entretien dans Alternatives Économiques n° 390, avril 2019

²²⁶ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy dans *Le Monde* le 2 septembre 1983

²²⁷ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

²²⁸ Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin le 26 avril 2005

²²⁹ Annexe XVI – Interview radiotélévisée de Nicolas Sarkozy le 18 février 2009

²³⁰ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²³¹ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

²³² Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

²³³ Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

Le monde et ses menaces

Si l'avenir est connu et indiscutable, cela ne veut pas dire pour autant que marcher dans sa direction va être de tout repos. C'est ainsi que l'injonction à s'adapter, en plus d'être renforcée par le discours de la crise et la peur qui l'accompagne, va être renforcée par la « compétition » acharnée que vont se livrer les Nations, et par différentes menaces et périls auxquels notre pays ou l'Europe seraient soumis.

Ce langage, typiquement néolibéral, empreint de vocabulaire compétiteur, guerrier et décliniste, et que nous retrouvons dans de nombreux éléments de notre corpus, va fortement aider à l'ancrage, dans l'espace public, de cette injonction à s'adapter :

« [...] affronter la compétition des marchés. »²³⁴ ; « nous sommes en pleine guerre économique. [...] Il faut donc donner à chacun le goût de la compétition.²³⁵ ; « affaiblissement de la France »²³⁶ ; « [...] la compétition économique avec les autres grandes puissances, les États-Unis, le Japon, la Chine, demain l'Inde et d'autres. »²³⁷ ; « [...] dans le contexte très instable que nous connaissons »²³⁸ ; « Si l'Europe ne change pas assez vite, l'Histoire s'écrira sans elle. [...] L'Europe ne peut pas laisser ses groupes industriels à la merci de tous les prédateurs du Monde. »²³⁹ ; « Notre pays ne peut plus attendre, il risque d'être mis hors-jeu, déclassé, dépassé. »²⁴⁰ ; « Mais la concurrence est très rude. »²⁴¹ ; « [...] permettre à notre économie d'affronter les difficultés. »²⁴²

²³⁴ Annexe II – Allocution de François Mitterrand le 25 avril 1983

²³⁵ Annexe IV - Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

²³⁶ Annexe V – Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

²³⁷ Annexe XII – Déclaration de Jacques Chirac le 26 mai 2005

²³⁸ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

²³⁹ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²⁴⁰ Annexe XXII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

²⁴¹ Annexe XXIV – Déclaration de Pierre Moscovici le 11 septembre 2013

²⁴² Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

Thierry Guilbert considère que « la vision compétitive qu'impose le discours néolibéral définit-elle le cadre de la plupart des activités et des comportements humains, se diffusant à la fois dans toutes les couches de la société et dans le monde entier. »²⁴³

Ainsi, dans notre marche vers l'intégration toujours plus forte dans un grand marché mondialisé, et pour survivre à ses menaces et éviter le déclin, « La flexibilité, la mobilité, la réactivité, deviennent des injonctions, et le mouvement finit par devenir la figure de référence, voire sa propre finalité. »²⁴⁴

Et pour mettre en œuvre ce mouvement, cette adaptation à la mondialisation, les néolibéraux vont trouver un parfait allié : l'État.

L'État, grand garant de l'adaptation

Comme nous venons de le voir, nous n'avons d'autre choix que de nous adapter, « c'est-à-dire se soumettre aux impératifs de la mondialisation. C'est toute la force de cette nouvelle injonction que de nous donner une direction. »²⁴⁵ et, selon l'un des principes du néolibéralisme, qui mieux que l'État et ses politiques publiques pour y arriver.

De plus, le discours austéritaire que nous avons vu précédemment et l'injonction à s'adapter vont s'alimenter l'un l'autre et faire de l'État un acteur majeur : en effet, puisque l'austérité est une nécessité, nous n'avons d'autre choix que d'allouer les fonds publics dont nous disposons à des politiques qui permettent de « s'adapter » à la nouvelle donne économique, aux contraintes de la mondialisation. A l'inverse, puisqu'il faut nous adapter pour survivre à ces contraintes, nous n'avons d'autres choix que de limiter les dépenses sur les autres politiques publiques.

²⁴³ Guilbert Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.92

²⁴⁴ FRANCE Ingrid, *Le discours capitaliste libéral : fondements et portée sociale : comment le discours économique fonctionne comme discours dominant*, 1^{er} Colloque International de Psychopathologie et Psychanalyse du Lien Social. "Actualités de la psychopathologie. Le sujet résiste-t-il à la nouvelle société de marché ?", Université Louis Pasteur, Strasbourg, mars 2006, p.64

²⁴⁵ STIEGLER Barbara, « On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme », entretien dans Alternatives Économiques n° 390, avril 2019

Comme nous le voyons dans notre corpus, l'État va devoir agir et mener à bien la « modernisation » de notre pays :

« [...] ce qui compte pour nous c'est d'améliorer les chances de la France. »²⁴⁶ ;
« La gestion d'une grande nation ou d'un groupe de nations, ce sont des impulsions permanentes pour s'adapter à l'évolution des choses. »²⁴⁷ ; « Je suis déterminé à poursuivre la modernisation de notre économie et de notre société quelles que soient les difficultés parce que nous n'avons plus le choix parce que nous ne pouvons pas attendre. »²⁴⁸ ; « Ni la crise, ni les contraintes inhérentes à tout budget ne peuvent nous empêcher de poursuivre notre *politique de modernisation* de notre pays. »²⁴⁹ ; « Travailler plus et mieux, se former plus et mieux, investir massivement et mieux, ce sont les principaux leviers par lesquels la France se mettra *en phase* avec le nouveau cycle économique. »²⁵⁰ ; « Le projet de loi de finances pour 2013 entame le *mouvement de modernisation* de notre économie »²⁵¹ ; « C'est donc un texte de progrès social et de progrès pour notre pays. Il s'inscrit en droite ligne de la *modernisation de notre modèle social* menée depuis quatre ans. »²⁵²

Pour atteindre notre horizon déterminé, l'État va donc avoir pour tâche, à travers ses réformes, de modifier les structures de notre société mais aussi les compétences des citoyens.

Nous allons observer ce phénomène en nous concentrant sur deux éléments : l'éducation et la formation, et l'adaptation du cadre juridique notamment à travers celle du Code du travail et la modification des mécanismes de négociations sociales.

Concernant l'éducation, Walter Lippman, théoricien du néolibéralisme mentionné en introduction, considère que les réformes « visent, plus profondément, à transformer une

²⁴⁶ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy dans *Le Monde* le 2 septembre 1983

²⁴⁷ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac à *France 2* le 3 mai 2005

²⁴⁸ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

²⁴⁹ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

²⁵⁰ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²⁵¹ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

²⁵² Annexe XXIX – Déclaration de Manuel Valls à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016

espèce humaine inadaptée en un ensemble d'individus flexibles et de plus en plus adaptables à l'accélération des changements. »²⁵³

L'État va être chargé de réformer l'école et la formation professionnelle afin d'adapter les citoyens aux structures de l'économie et aux contraintes ou aux opportunités de la mondialisation. La fonction de l'éducation et notamment de l'École va tout simplement changer. Il ne s'agit plus de former des citoyens, des êtres capables d'esprit critique, dans l'esprit des Lumières, mais bien des êtres adaptables à l'économie de marché mondialisée et à ses impératifs. Les mots d'ordre vont devenir « flexibilité, adaptabilité, employabilité. »²⁵⁴

Barbara Stiegler considère que c'est à partir des années 1970-1980, moment où le néolibéralisme devient hégémonique que ce rapport à l'éducation va changer puisque celle-ci est « l'une des conditions pour que fonctionne le marché mondialisé. Celui-ci suppose d'avoir des agents économiques compétents. »²⁵⁵

Dans notre corpus, cette question de l'éducation et de la formation apparaît dès 1983. François Mitterrand s'exprimera ainsi en 1983 : « Former les jeunes, tous les jeunes, aux métiers d'avenir. [...] C'est à un formidable *effort de formation des hommes* que l'on doit s'atteler [...] Mon idée fixe est de vouloir *armer la France d'une capacité humaine* égale ou supérieure à quiconque dans le monde. »²⁵⁶ Les mots de François Mitterrand sont particulièrement intéressants. En effet, nous retrouvons ici cette notion d'adaptation de l'homme à travers l'éducation mais également le vocabulaire guerrier suggérant une compétition mondiale acharnée.

Au plus fort de la crise, en 2008, Nicolas Sarkozy évoquera l'urgence de la situation : « Dire la vérité aux Français, c'est leur dire que pour entrer dans l'économie de la connaissance qui sera l'économie du XXIème siècle nous ne pouvons plus attendre pour investir dans la formation [...] Nous ne pouvons plus attendre pour accomplir la révolution numérique. »²⁵⁷ Cette déclaration de Nicolas Sarkozy nous permet ici de mettre en exergue le rôle de l'Union européenne dans ce principe d'adaptation de l'éducation et de la formation aux besoins de

²⁵³ STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019, p.239-240

²⁵⁴ STIEGLER Barbara, « *On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme* », entretien dans *Alternatives Économiques* n° 390, avril 2019

²⁵⁵ Ibid

²⁵⁶ Annexe I – Allocution télévisée de François Mitterrand le 23 mars 1983

²⁵⁷ Annexe XIII – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 25 septembre 2008

l'économie et du marché. En effet, la notion « d'économie de la connaissance » est une des notions phares de la Stratégie de Lisbonne, qui présente les orientations majeures de politiques économiques et de développement de l'Union européenne entre 2000 et 2010, visant à faire l'Union européenne « l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » notamment en « investissant dans les ressources humaines »²⁵⁸. Pour arriver à cet objectif, la Stratégie de Lisbonne donnera des orientations en matière d'éducation et de formation.

Plus tard, à l'occasion de la réforme du Code du travail de 2016, il s'agira d'avoir « des actifs mieux formés, plus qualifiés, plus mobiles dans leurs carrières. »²⁵⁹

Le travail d'adaptation des structures sociales à l'économie de marché mondialisée par l'intermédiaire de l'État passera également par une modification du droit. Nous allons nous attarder plus spécifiquement sur la modification du droit du travail.

En effet, pour aider à l'adaptation à l'économie de marché mondialisée et notamment à la « souplesse » pour les entreprises, l'État va adapter le droit du travail.

Il s'agira dans cet optique, comme le veut la théorie économique néoclassique, de rendre le marché du travail plus « efficace » en faisant en sorte qu'il soit plus « flexible ». Une fois les rigidités éliminées, le marché du travail, comme n'importe quel autre marché, s'ajustera de lui-même. L'État est donc chargé de mener à bien les réformes qui iront dans ce sens et d'adapter le cadre légal : « [...] La raison : notre économie est beaucoup trop rigide ! »²⁶⁰ ; « Au-delà des lois sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat, le développement et la poursuite de la réforme sur le marché de l'emploi contribue à améliorer le fonctionnement de notre économie. »²⁶¹ ; « Il s'agit de donner aux salariés et aux entreprises plus de souplesse [...] »²⁶² ; « Non pas tant aux règles du licenciement ou à certaines dispositions visant à donner plus de réactivité, de souplesse à nos entreprises. »²⁶³ ; « Les entreprises ont besoin de cette souplesse, face à une concurrence croissante [...]. La souplesse permet de

²⁵⁸ Voir la Stratégie de Lisbonne sur le site ec.europa.eu

²⁵⁹ Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

²⁶⁰ Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

²⁶¹ Annexe XIV – Déclaration de Christine Lagarde à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

²⁶² Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

²⁶³ Annexe XXVIII – Article de Manuel Valls sur Facebook le 8 mai 2016

mieux répondre aux attentes des clients, de faire face aux pics d'activité, de gagner en compétitivité. »²⁶⁴

Dans notre séquence de 2016 cette souplesse sera notamment garantie par le passage de la négociation de branche à la négociation en entreprise. Il s'agit là, au nom de la flexibilité, de réduire le pouvoir du collectif et de rendre un peu plus individuelles les décisions et les responsabilités : « Il a en revanche ouvert de nouvelles souplesses, par accord d'entreprise majoritaire, pour organiser le temps de travail au plus près du terrain. »²⁶⁵ ; « [...] et comme les entreprises ont besoin de souplesses, la négociation débouchera sur des accords équitables [...] »²⁶⁶. Ici, le poids du collectif et de la décision collective sont réduits. Sur cette question du rapport entre néolibéralisme et collectif, Pierre Bourdieu considère le néolibéralisme comme « un programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur. »²⁶⁷

L'État, en tant que garant de « l'adaptation », va devoir également s'assurer du consentement de la population à ces changements. Il va devoir faire évoluer les mentalités pour « favoriser l'acceptabilité sociétale des innovations »²⁶⁸. Il va tout simplement devoir faire la « pédagogie des réformes ».

L'intérêt de cette « pédagogie », au-delà d'infantiliser quelque peu la population, est de permettre un lissage, une dépolitisation de la réforme proposée dans le but de garantir son acceptation. En effet, pour les dirigeants, ce n'est pas le fond, l'idéologie qui sous-tend la réforme, qui est considéré comme problématique lorsqu'il y a contestation mais bien sa *pédagogie*.

Cela va apparaître dans l'ensemble des séquences de notre corpus. En 1983, Pierre Mauroy parlera d'obtenir « une compréhension en profondeur de l'action engagée. »²⁶⁹

Dans notre corpus c'est Jacques Chirac qui, en 1995, utilisera le premier une formule aujourd'hui bien connue pour évoquer les réformes de la Sécurité sociale et des régimes de

²⁶⁴ Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

²⁶⁵ Annexe XXVII – Déclaration de Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale le 29 mars 2016

²⁶⁶ Ibid

²⁶⁷ BOURDIEU Pierre, *L'essence du néolibéralisme*, Le Monde diplomatique, mars 1998

²⁶⁸ STIEGLER Barbara, « *On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme* », entretien dans Alternatives Économiques n° 390, avril 2019

²⁶⁹ Annexe III – Tribune de Pierre Mauroy dans *Le Monde* le 2 septembre 1983

retraites : « Mais la volonté de réformer seule ne suffit pas : le gouvernement doit aussi se donner la capacité de le faire, et pour cela une certaine *pédagogie des réformes* est nécessaire. »²⁷⁰

Alain Juppé parlera également de pédagogie : « [...] nous n'aurions pas pu créer les conditions nécessaires à l'acceptation de la réforme [dès l'arrivée au pouvoir]. [...] Ce changement s'est opéré à la suite d'un processus pédagogique et d'une concertation. »²⁷¹

François Fillon considèrera quant à lui en 2010 que l'opposition à la réforme des retraites n'est pas liée aux propositions du texte mais bien à leur compréhension : « La mobilisation syndicale doit nous conduire à redoubler nos efforts d'explication. »²⁷²

Manuel Valls mettra lui aussi en cause le manque de pédagogie lors de la réforme très contestée du Code du travail en 2016 : « Disons-le : il y a un manque d'explication. »²⁷³

Mais si cette *pédagogie des réformes* ne fonctionne pas, les dirigeants abattront alors leur dernier atout : celui de la bataille entre *progressisme* et *immobilisme*, entre le camp de l'avenir et celui du passé.

Tout comme le précédent, ce procédé, très présent dans notre corpus, vise à dépolitiser non seulement la réforme mais aussi la critique : ceux qui contestent la réforme n'ont pas une opinion politique différente ou une volonté de réforme différente, ils sont juste passésistes ou tout simplement attachés à leurs « privilèges ».

A ce sujet Barbara Stiegler explique : « Pour les héritiers de Lippmann, les choses sont claires : résister aux exigences de la mondialisation, c'est prendre du retard sur le sens de l'histoire. Le monde se divise entre les « progressistes », qui veulent s'adapter, et les « populistes », qui flattent la tendance naturelle des masses au retard, à l'inertie et au ressentiment. »²⁷⁴

Dès 1983, François Mitterrand parle de sa politique « d'avenir » et de « grand dessein » dans ses discours de mars et avril.²⁷⁵

²⁷⁰ Annexe V – Interview de Jacques Chirac au *Point* le 1^{er} septembre 1995

²⁷¹ Annexe VII – Interview d'Alain Juppé à *Sud-Ouest* le 16 novembre 1995

²⁷² Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

²⁷³ Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

²⁷⁴ STIEGLER Barbara, « *Les années 1930 éclairent les tendances autoritaires du néolibéralisme* », entretien dans *Le Monde* (site web), 19 juillet 2019

²⁷⁵ Annexes I et II

Ce procédé sera ensuite particulièrement utilisé à l'occasion des réformes de 1995 et 2010 : « Les Français, c'est vrai, sont inquiets et l'inquiétude renforce toujours le poids des conservatismes et avive la crainte du changement. »²⁷⁶ ; « L'addition des corporatismes et des égoïsmes ne saurait arrêter notre élan. »²⁷⁷ ; « [...] ce serait donc le *statu quo*, l'immobilisme et ce serait très dangereux. »²⁷⁸ ; « Notre responsabilité c'est de donner aux Français des solutions et de ne pas céder à l'immobilisme. »²⁷⁹

En 2008 et 2011, à l'occasion des crises, les dirigeants enjoindront également les citoyens à regarder vers « l'avenir » : « Je vous propose de regarder vers l'avenir et non vers le passé. »²⁸⁰ ; « Ce n'est pas le moment de nous décourager, de nous rétracter, de nous replier sur nous-mêmes, de nous réfugier dans l'immobilisme, dans la précaution, de rejeter le progrès. »²⁸¹

Celui qui usera le plus de ce procédé est sans doute Manuel Valls, à l'occasion de la réforme du Code du travail de 2016 : « J'entends réformer ce pays. [...] C'est l'essence même du progressisme. »²⁸² ; « Notre ambition c'est de poursuivre sur le chemin de la réforme, c'est de dépasser les blocages, les vieux réflexes [...] Nous assumons d'avoir construit [...] un accord avec l'ensemble des organisations syndicales réformistes. [...] Nous voulons convaincre les Français pour sortir des idées fausses et des postures. »²⁸³

Il continuera dans sa critique de l'opposition à sa réforme, et notamment celle de son propre parti, lors de son allocution à l'occasion de son recours à l'article 49.3 de la Constitution : « aujourd'hui, au fond, deux formes de contestation, nous l'avons vu tout à l'heure, une sorte d'alliance des contraires et du conservatisme, se rejoignent. »²⁸⁴ Il dira refuser d'abandonner « le compromis que nous avons construit et d'offrir le spectacle désolant de la division et des postures politiciennes dues à une *minorité de blocage*. » Cette formule sera

²⁷⁶ Annexe V – Interview de Jacques Chirac au *Point* le 2 septembre 1995

²⁷⁷ Annexe VI – Déclaration de politique générale d'Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

²⁷⁸ Allocution d'Alain Juppé sur *TF1* et *France 2* le 5 décembre 1995

²⁷⁹ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

²⁸⁰ Annexe XVI – Intervention radiotélévisée de Nicolas Sarkozy le 18 février 2009

²⁸¹ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²⁸² Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

²⁸³ Annexe XXVIII – Article de Manuel Valls sur Facebook le 8 mai 2016

²⁸⁴ Annexe XXIX – Déclaration de Manuel Valls à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016

ensuite reprise par d'autres politiques et par les médias durant le reste la séquence concernant cette loi en 2016.

Nous pouvons évoquer ici l'utilisation particulière de ce procédé lors du Référendum de 2005 pour critiquer et décrédibiliser celles et ceux qui débattent de l'opportunité de voter « oui » ou entendent voter « non » : « Face à la mondialisation, le repli sur soi et le protectionnisme conduiraient à une inéluctable marginalisation. C'est de stratégie de reconquête que je veux parler ici. Cette stratégie transcende les débats sclérosants et typiquement français entre voie prétendument sociale et voie prétendument libérale. »²⁸⁵ ; « Dire oui à la nouvelle Europe c'est avant tout dire oui à la France. »²⁸⁶ ; « si l'on n'adopte pas la Constitution, l'une des premières conséquences naturellement, c'est que non seulement on reste dans le passé, un passé par ailleurs critiqué à juste titre. Mais que l'on affaiblit considérablement la France. [...] On ne peut pas dire « je suis européen et je vote « non » à la Constitution. »²⁸⁷ Il n'est donc apparemment pas permis ici d'être en accord avec l'idée d'une constitution européenne, d'être profondément européen mais de n'être tout simplement pas d'accord avec le texte proposé.

A travers cette démonstration, nous voyons donc que la notion d'adaptation va bien au-delà des questions purement économiques mais que tout est lié à celles-ci : l'humain (ses compétences, son éducation, son droit du travail) doit s'adapter à l'économie mondialisée. Nous pouvons ici reprendre les mots de Barbara Stiegler qui résumant parfaitement cette logique : « on comprend mieux comment le néolibéralisme, sur la base d'un récit précis et puissant sur le sens de l'évolution, a pu s'accaparer à la fois le discours de la réforme et celui de la révolution, condamnant ses adversaires soit à la réaction, soit à la conservation des avantages acquis, soit à l'espérance nostalgique d'un retour (de l'État-Providence, de la communauté, de l'autosuffisance), et les enfermant dans tous les cas dans le camp du retard. »²⁸⁸

²⁸⁵ Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin le 26 avril 2005

²⁸⁶ Annexe IX – Déclaration de Jean-Pierre Raffarin le 5 avril 2005

²⁸⁷ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac à *France 2* le 3 mai 2005

²⁸⁸ STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019, p.239-240

Enfin, comme nous l'avons vu, l'Union européenne, dans la philosophie même de sa construction autour d'un grand marché de la libre concurrence et de l'intégration toujours plus poussée des économies, contribue fortement à faire de cette adaptation permanente un impératif.

C. La comparaison internationale

La comparaison internationale, qu'elle soit positive ou dépréciative, est une des composantes majeures du principe néolibéral de « compétition » que nous avons vu précédemment.

Si ce procédé est présent dès 1983²⁸⁹ dans les discours de notre corpus, notamment pour justifier la rigueur ou faire état de la mauvaise compétitivité de la France, il ne va vraiment s'installer dans notre corpus qu'à partir de la séquence de 2005.

Frédéric Lebaron considère d'ailleurs que l'Union européenne a un rôle dans le développement de cette pratique : « Une première grande impulsion politique, venue de la Commission européenne, s'est combinée au succès médiatique et intellectuel des comparaisons internationales : la stratégie de Lisbonne, qui a en effet contribué à l'institutionnalisation de ces classements internationaux et les a associés à une nouvelle méthode de gouvernement, reposant sur le tryptique « naming – shaming –blaming », bien analysée par Isabelle Bruno (Bruno, 2008). »²⁹⁰

Nous allons voir comment la comparaison internationale va permettre d'appuyer l'analyse des dirigeants sur la situation du pays et de justifier les changements et l'adaptation, à travers les réformes.

²⁸⁹ Annexe IV – Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

²⁹⁰ LEBARON Frédéric, *Pour une sociologie de la production et de la diffusion des discours économiques. Réflexions à partir de l'exemple de la notion de « modèle social »*, Les discours sur l'économie, dossier coordonné par TEMMAR Malika, ANGERMULLER Johannes et LEBARON Frédéric, Presses Universitaires de France, 2013, p.12

L'exception française

Tout d'abord, nous observons dans notre corpus des éléments mettant en avant de façon négative les prétendues spécificités de l'économie française ou de notre « modèle social ». Certaines de ces phrases et expressions renvoient selon Thierry Guilbert « à un lieu commun néolibéral selon lequel il y aurait un « mal français », fait de blocages et de rigidités en matière d'adaptation de notre « modèle social » et de la « modernisation de l'État ». »²⁹¹

« Il y a longtemps que nos voisins européens, qu'ils soient scandinaves, néerlandais ou britanniques, ne se posent plus ce genre de questions ! »²⁹² ; « Le résultat c'est qu'ils ont un chômage moitié moindre que le nôtre, la moitié du notre, mais à un coût social qui ne serait pas accepté en France. Je ne porte pas de jugement, c'est un fait. »²⁹³ ; « Et je dois dire que la France – et c'est d'ailleurs ce que l'on nous reproche parfois – est l'un des seuls à n'avoir fait aucune concession sur ce qui lui paraissait essentiel. »²⁹⁴ ; « [...] la France est le seul pays au monde qui constitue des réserves quand elle est en déficit. Tous les autres pays au monde, à commencer par la Suède, le font quand ils sont en excédent. »²⁹⁵ ; « Encore une fois, tous les autres pays européens ont pratiqué avant nous. »²⁹⁶ ; « Ce n'est pas en choisissant une politique de partage du travail qui a échoué partout dans le monde que la France tirera le meilleur de ses ressources. »²⁹⁷ ; « Ceux qui veulent venir ici, créer de l'activité, ne doivent pas être découragés par un cadre légal compliqué, incertain et totalement différent de ce qui existe dans les autres pays. »²⁹⁸

²⁹¹ Guilbert Thierry, « *L'évidence* » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.96

²⁹² Annexe X – Tribune de Jean-Pierre Raffarin le 26 avril 2005

²⁹³ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac à *France 2* le 3 mai 2005

²⁹⁴ Annexe XI – Ibid

²⁹⁵ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

²⁹⁶ Annexe XX – Interview de François Fillon sur *France 2* le 10 septembre 2010

²⁹⁷ Annexe XXI – Déclaration de Nicolas Sarkozy le 1^{er} décembre 2011

²⁹⁸ Annexe XXVI – Point presse de Manuel Valls le 14 mars 2016

François Hollande ira jusqu'à utiliser, en 2012, une expression très forte à propos de la productivité française : « Le décrochage productif, c'est le « mal français ». »²⁹⁹

Cette notion *d'exception française* a un rôle important dans le message qui est transmis aux destinataires puisque ce procédé a une « visée pragmatique qui a pour but d'agir sur l'autre »³⁰⁰. En effet, Thierry Guilbert considère « qu'il existe un double niveau de lecture et de compréhension pour ces énoncés : une énonciation explicite qui affirme que la France est différente des autres pays et une énonciation implicite qui *regrette* cette différence. » Le destinataire sera donc amené à réagir à cet énoncé et déduire la conclusion qui s'impose : il devient « coresponsable du dire. »³⁰¹

Ce procédé a également une visée argumentative. En effet, la simple mention d'une quelconque « exception » est un argument en soi pour le changement et l'adaptation de notre économie afin de se conformer au reste du groupe.

Ainsi, l'une des forces de la mise en avant d'une *exception française* et de sa coresponsabilisation du destinataire est de faire naître chez celui-ci un sentiment de honte et la peur du rejet³⁰². Cela permettra, au-delà de dépolitiser totalement les questions et les réformes qui sont en jeu, de le faire adhérer plus facilement aux politiques et aux réformes mises en œuvre.

Les bons et les mauvais élèves

La comparaison internationale permet également de distinguer les *bons élèves* des *mauvais élèves*, notamment au sein de l'Union européenne.

Distinguer les *bons élèves* est en quelque sorte le volet positif de *l'exception française* et fonctionne de la même manière : ce procédé a lui aussi une visée pragmatique et argumentative. Il a pour fonction de fédérer autour des réformes en mettant en avant les forces et les réussites de l'économie française.

²⁹⁹ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

³⁰⁰ Guilbert Thierry, « *L'évidence* » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.96

³⁰¹ Ibid p.95

³⁰² Ibid p.99

Nous voyons apparaître ce procédé dans notre corpus à travers l'interview de Jacques Chirac à l'occasion du Référendum de 2005 : « [...] mais la reprise de la croissance fait qu'aujourd'hui, dans la zone euro à laquelle vous faites allusion, la France est au sommet de la croissance. Dans la zone euro, nous avons aux alentours de deux et demie pour cent de croissance, c'est-à-dire plus que chacun des autres pays. »³⁰³

En 2008 Christine Lagarde se félicitera des réformes mises en œuvre par la France et de leur adéquation totale avec les mesures préconisées par la Commission européenne pour lutter contre la crise : « Ce que je constate c'est que, dans les mesures qui sont préconisées par la Commission européenne, la France entre dans cette course contre la crise avec de l'élan, pourquoi ? Parce que qu'il s'agisse des allègements sur les charges sociales, [...], dans tous ces domaines-là, la Commission encourage les États membres à s'engager. Et qu'est-ce qu'on a fait en France ? On a fait précisément cela au cours des 18 derniers mois. »³⁰⁴

Pierre Moscovici, se félicitera lui-aussi lors de la crise de 2011-2013 de l'attitude et des bons résultats de la France : « Nous pouvons être fiers de notre politique européenne : la France est à l'avant-garde pour le bien commun de l'Europe, et par là-même, pour son propre bien. Sur tous les dossiers importants [...] nous sommes non seulement moteurs, mais écoutés. »³⁰⁵ ; « La France ne se débrouille pas mal de ce point de vue [pour l'accueil des investissements étrangers] avec une deuxième place en Europe. Contrairement aux idées reçues, la France est la première terre d'accueil pour les investissements industriels étrangers. »³⁰⁶

Enfin, François Hollande se félicitera en 2012 de la réduction de l'écart de taux d'intérêt avec l'Allemagne, Allemagne qui devient par ailleurs le mètre-étalon en Europe sur presque tous les sujets : « Notre crédibilité est aujourd'hui assurée, puisque les taux d'intérêt consentis

³⁰³ Annexe XI – Interview de Jacques Chirac sur *France 2* le 3 mai 2005

³⁰⁴ Annexe XV – Interview de Christine Lagarde sur *France Info* le 26 novembre 2008

³⁰⁵ Annexe XXII – Déclaration de Pierre Moscovici à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

³⁰⁶ Annexe XXIV – Déclaration de Pierre Moscovici le 11 septembre 2013

sur notre dette souveraine sont parmi les plus bas de notre histoire. [...] Et l'écart avec l'Allemagne s'est lui-même réduit de 40%. »³⁰⁷

A l'inverse, distinguer les *mauvais élèves* va permettre une culpabilisation et une dramatisation de la situation et des conséquences d'éventuelles « mauvaises » décisions. Nous voyons ce procédé dans notre corpus notamment en 2005 lors du référendum.

Il s'agit là plus particulièrement de mettre en garde contre les conséquences du « non » qui ferait de la France le *mauvais élève*, le pays par lequel le chaos arriverait au sein de l'Union européenne. Il va de soi que rétrospectivement, les choses ne se sont pas tout à fait passées ainsi.

Jacques Chirac va largement user de ce procédé : « [...] il est évident que si l'on votait « non » on n'aurait plus du tout de position éminente [dans l'Union européenne]. Mais enfin, indépendamment de cela, voter « non » cela veut dire quoi ? Cela veut dire, d'abord, interrompre cinquante ans de construction européenne. [...] cela veut dire qu'on affaiblit la France. [...] C'est vraiment une position particulièrement méprisante, ou arrogante, que de dire « si on s'arrête, tout le monde s'arrête. » ; « Quelle responsabilité si la France, pays fondateur de l'Europe, prenait le risque de briser l'union de notre continent ! »³⁰⁸

Il est intéressant de constater que nous pouvons trouver dans un même discours, par exemple en 2005, les deux procédés : le *bon élève* et le *mauvais élève* (ou le potentiel *mauvais élève*), énoncés comme des arguments. Cela permet, au fil du discours, et en fonction du message que l'on veut faire passer, de dépolitiser et de culpabiliser ou au contraire « d'emporter » les électeurs à grand renfort d'autosatisfaction.

La comparaison internationale au service de la réforme

Si elle est souvent dépréciative, la comparaison internationale sera, à de rares moments, plutôt positive pour le « modèle français ». Mais dans les deux cas, elle n'aura qu'un seul but : justifier les réformes qui seront mises en œuvre.

³⁰⁷ Annexe XXIII – Déclaration de François Hollande le 13 novembre 2012

³⁰⁸ Annexe XII – Déclaration de Jacques Chirac le 26 mai 2005

Tout d'abord, les discours de notre corpus révèlent un premier argument : la réforme doit être menée car les autres pays (notamment européens) l'ont fait et que la France ne peut pas rester « à la traîne ».

Nous voyons apparaître ce procédé en 2010 dans les déclarations d'Éric Woerth et de François Fillon à l'occasion de la réforme des régimes de retraite :

« [...] le Japon a reporté cet âge de 60 à 65 ans et les États-Unis de 65 à 67 ans. Qui peut croire un instant que nous pouvons rester en dehors de ce mouvement ? Qui peut souhaiter que la France reste immobile quand les autres pays acceptent d'affronter la réalité ? »³⁰⁹ ; « La plupart des pays européens ont augmenté la durée de la vie active par rapport au temps passé à la retraite. [...] C'est la raison pour laquelle nous allons relever l'âge légal de départ à la retraite, comme l'ont fait avant nous les gouvernements allemand, britannique, italien, espagnol, danois, hollandais et suédois. »³¹⁰ ; « Et quand on regarde ce qui se passe dans les autres pays européens on voit bien que sans une mesure d'allongement de la durée légale on ne peut pas réussir à équilibrer les régimes de retraite. [...] Je ne crois pas qu'il y ait un Français qui puisse croire [...] que la France va pouvoir conserver le même niveau de vie qu'aujourd'hui, en travaillant beaucoup moins que nos voisins allemands. »³¹¹

Ce procédé sera également utilisé lors de la réforme du Code du travail en 2016 : « C'est ce que montrent les expériences de certains de nos voisins européens comme ceux d'Europe du Nord, aux standards sociaux élevés. [...] Elle [cette réforme] aligne notre droit sur celui de nos voisins européens pour les groupes implantés à l'international. »³¹²

Si dans les exemples précédents il s'agit simplement de mentionner le fait que les autres pays ont réformé et qu'il faut donc le faire, la comparaison avec les voisins peut être beaucoup plus « dépréciative ».

³⁰⁹ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

³¹⁰ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

³¹¹ Annexe XX – Interview de François Fillon sur *France 2* le 10 septembre 2010

³¹² Annexe XXVII – Déclaration de Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale le 29 mars 2016

Par exemple, lors de la réforme des régimes de retraite, Éric Woerth va mettre en avant la faiblesse du taux d'emploi des séniors en France et justifier la réforme qui permettra, selon lui, de l'augmenter : « La France est dans la moyenne européenne pour le taux d'emploi des Français âgés de 50 à 59 ans. C'est à partir de 60 ans que ce taux est plus faible qu'en moyenne en Europe, essentiellement parce que l'âge de la retraite à 60 ans est l'un des plus bas d'Europe. L'augmentation de l'âge légal va permettre d'améliorer le taux d'emploi des séniors. »³¹³

Nous voyons ici qu'il n'y a pas vraiment d'analyse de la situation, le fait que le taux d'emploi des séniors soit plus bas en France que dans les autres pays européens est un argument en soi et justifie une augmentation de l'âge de départ à la retraite.

De plus, ce raisonnement peut sembler absurde : dans un pays où l'âge de départ est à 60 ans il est normal que le taux d'emploi des personnes de 60 ans et plus soit faible en comparaison des pays qui ont un âge de départ à la retraite plus tardif.

Toujours en 2010, François Fillon va lui aussi s'exercer à la comparaison dépréciative : « On a enregistré depuis une dizaine d'années un décrochage de la compétitivité de l'économie française au regard de l'économie allemande, vous le savez bien. [...] Si nous ne sommes pas en mesure, dans les prochaines années de rattraper notre voisin allemand en termes de compétitivité [...] nous aurons de moins en moins d'emplois tout court et la question du financement des retraites se posera d'une façon encore plus difficile. »³¹⁴

Manuel Valls et Myriam El Khomri utiliseront également ce procédé de comparaison dépréciative pour justifier la réforme du Code du travail en 2016 : « [...] nous créons beaucoup moins de travail que d'autres pays, en particulier l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, qui, elles, ont su retrouver le plein emploi. »³¹⁵ ; « Le fait est là : nous restons invariablement confrontés à un chômage de masse depuis plus de 30 ans et créons aujourd'hui moins d'emplois que certains de nos voisins. »³¹⁶

Nous voyons ici que la comparaison avec le voisin, voisin qui, de fait et sans justification aucune, est un modèle, va venir justifier qu'il faille changer, s'adapter et donc réformer.

³¹³ Annexe XVII – Conférence de presse d'Éric Woerth le 16 juin 2010

³¹⁴ Annexe XX – Interview de François Fillon sur *France 2* le 10 septembre 2010

³¹⁵ Annexe XXV – Tribune Facebook de Manuel Valls le 22 février 2016

³¹⁶ Annexe XXXVII – Déclaration de Myriam El Khomri à l'Assemblée nationale le 29 mars 2016

Pour Thierry Guilbert, « C'est à l'aune de ce que représente le voisin qu'il faut juger la conduite du pays ou de l'individu. Le voisin étant l'exemple à suivre, il apparaît donc « évident » que la conduite du pays ou de l'individu n'est pas glorieuse. »³¹⁷ Il va donc falloir changer de conduite.

Enfin, dans le cadre de la comparaison internationale en temps de réforme, les dirigeants de notre corpus vont aller encore plus loin : dire aux Français que, même après la réforme, ils resteront les plus chanceux.

Le premier à utiliser ce procédé est Alain Juppé en 1995 pour répondre à la contestation déclenchée par sa réforme de la Sécurité sociale et des régimes de retraite : « Je ne comprends pas cette espèce de sinistrose ou de morosité qui est en train de s'installer. Est-ce que nous mesurons suffisamment bien la chance que nous avons d'être Français ? Je vous pose simplement la question : y a-t-il un seul pays au monde où vous préféreriez vivre plutôt qu'en France ? »³¹⁸

Nous pouvons voir dans cette phrase une minimisation de la contestation des réformes : Alain Juppé la réduit à de la « sinistrose » et de la « morosité » et vient totalement vider la contestation de son aspect politique. Ceux qui contestent ne sont finalement que des râleurs qui ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de vivre dans notre pays.

François Fillon et Éric Woerth vont également utiliser ce procédé en 2010.

Ainsi François Fillon déclarera à propos de la réforme des régimes de retraite : « Il [le gouvernement] écoute l'avis de ceux qui veulent le maintien du départ à 60 ans, mais aussi de ceux qui font remarquer qu'à 62 ans nous aurons encore l'un des âges de départ à la retraite les plus précoces de tous les pays européens. [...] C'est ainsi que l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, aujourd'hui le Royaume-Uni ont engagé des processus, ou travaillent sur des processus qui visent à passer de 65 à 67 ans. Je rappelle que nous proposons aux Français de passer de 60 à 62 ans. »³¹⁹

³¹⁷ Guilbert Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011, p.95

³¹⁸ Annexe VIII – Allocution d'Alain Juppé sur TF1 et France 2 le 5 décembre 1995

³¹⁹ Annexe XVIII – Déclaration de François Fillon le 25 juin 2010

Les propos de François Fillon ont ici vocation à minimiser, par l'intermédiaire de la comparaison internationale, le changement qui est demandé aux Français dans leur retraite et donc dans leur niveau et qualité de vie futurs.

Pour Éric Woerth « Les règles de retraites de nos voisins sont souvent plus dures que les nôtres. Je tiens précisément à rassurer les Français sur ce point : après la réforme, notre système restera l'un des plus *favorables* d'Europe. »³²⁰

Les contestataires semblent donc devoir s'estimer heureux.

François Fillon ira plus loin en affirmant que « ce sera [après la réforme] le système le plus avancé, le plus *généreux* en Europe. »³²¹

L'utilisation du terme « généreux », qui laisse quelque peu perplexe pour décrire un système qui est un droit et qui repose sur la cotisation, nous paraît inappropriée mais tout à fait révélatrice. Finalement ici la retraite n'est pas un droit, un élément majeur de notre système de protection sociale, acquise grâce à des cotisations durant la vie active, cela semble n'être que de la charité et la France, dans ce domaine, est tout simplement « généreuse ».

Nous voyons ainsi que le néolibéralisme, à grand renfort de compétition et par-là même de comparaison internationale, va enjoindre les pays à avancer dans la même direction, à se conformer au même modèle, aux mêmes réformes, à s'adapter de la même façon. Nous retrouvons bien ici aussi les marqueurs du néolibéralisme que nous avons vus précédemment.

Une fois encore, les réformes mises en œuvre et leur contestation sont totalement dépolitisées par des comparaisons internationales qui tiennent lieu d'arguments en soi.

On oublie ici aussi le fait que tous les pays ne sont pas obligés d'avoir le même modèle ni même de tendre vers celui-ci. Ce modèle dépendra de choix politiques, du choix des électeurs et plus simplement, de la société que nous voulons, alors même que nos économies, nos cultures, nos sociétés et surtout, nos aspirations en termes de modèle, varient d'un pays à l'autre.

³²⁰ Annexe XIX – Déclaration d'Éric Woerth le 7 septembre 2010

³²¹ Annexe XX – Interview de François Fillon sur *France 2* le 10 septembre 2010

Conclusion

Tout au long de notre travail de recherche nous nous sommes interrogée sur l'existence et les objectifs d'éventuels procédés discursifs visant à retirer le caractère politique, et donc à *dépolitiser*, les discours politiques prononcés dans des contextes de crise et de réformes. Nous avons choisi de travailler sur les moments de crise et de réformes qui, de notre point de vue, devraient être des moments de nature à exacerber le caractère idéologique, et donc politique, des décisions des dirigeants.

Mais nous avons pu clairement observer, comme nous l'imaginions, que ces discours recèlent en réalité des mécanismes de nature à « lisser » et faire disparaître leur caractère politique dans un but bien précis.

Dans la première partie de notre travail nous avons étudié les effets du primat de l'économie et de certains procédés discursifs sur le caractère politique des discours. Nous avons ainsi pu démontrer que la manière dont les dirigeants abordent les questions de politiques publiques, à savoir sous un angle économique et budgétaire, leur permettait ensuite, en s'adossant à des mécanismes discursifs bien particuliers, de venir « vider » les discours de leur substance idéologie, et donc politique.

Nous avons ainsi pu montrer que notre première hypothèse qui consistait à affirmer que *le primat de l'économie sur toute autre question et les mécanismes discursifs associés permettent une « dépolitisation » des choix de politiques publiques dans les discours des dirigeants* était clairement validée par notre analyse.

Dans la seconde partie de notre travail, nous nous sommes tout d'abord interrogée sur l'objectif, conscient ou inconscient, de cette dépolitisation des discours des dirigeants dans ces contextes particuliers de crise et de réformes, puis, nous avons observé les mécanismes et les effets du discours austéritaire, considéré comme le bras armé du discours néolibéral.

Nous avons pu voir et montrer que finalement la dépolitisation des discours n'était qu'apparente et que ceux-ci recelaient de nombreux marqueurs et discours relevant de l'idéologie néolibérale. En effet, que ce soit à travers le discours austéritaire, les injonctions ou encore la comparaison internationale, nous avons démontré la prédominance de

l'idéologie néolibérale dans l'ensemble des discours de notre corpus. Ainsi, nous avons pu vérifier notre seconde hypothèse qui suppose que *cette dépolitisation n'est qu'apparente et sert la diffusion d'une idéologie dominante, l'idéologie néolibérale.*

Enfin, toujours dans la seconde partie de notre travail, nous nous sommes attardée plus particulièrement sur le discours austéritaire. Nous avons vu qu'il véhicule un certain nombre de *lieux communs* (la baisse des dépenses publiques notamment) qui aident à ancrer dans l'espace public une des composantes majeures de l'idéologie néolibérale en économie : l'indiscutable austérité et la nécessité de la mise en œuvre de politiques d'inspiration néolibérale pour y parvenir. Nous avons donc pu vérifier ici notre dernière hypothèse qui stipule que *la montée en puissance du discours austéritaire permet la légitimation de la mise en œuvre de politiques publiques d'inspiration néolibérale.*

Ce travail nous a passionnée et nous a permis d'aller plus loin dans notre réflexion que ce que nous imaginions au départ. Si nous nous doutions évidemment de l'existence de mécanismes discursifs permettant la dépolitisation des discours et que cela permettait très largement la diffusion et l'ancrage des idées néolibérales, nous ne nous attendions pas à une dépolitisation des discours à ce point systématique, ni même à une hégémonie néolibérale d'une telle ampleur et à une telle « intégration » de cette idéologie néolibérale par les différents dirigeants.

En effet, l'ensemble des discours de notre corpus est concerné ainsi que l'ensemble des sujets traités par ceux-ci. Que les femmes et les hommes politiques évoquent la Sécurité sociale, les retraites, le travail, l'éducation, ou encore les entreprises et la production, leur discours est complètement imprégné et porté par des marqueurs du néolibéralisme.

Même si nous nous attendions à quelque chose de très fort, nous pouvons dire ici que le néolibéralisme est bien plus fort et encore bien plus ancré dans l'espace public et les politiques publiques que ce que nous imaginions au début de notre recherche.

C'est en cela que nous pouvons aborder l'une des limites de notre travail. Il nous semblerait en effet intéressant de travailler cette problématique et ces hypothèses sur une période bien longue et sur un nombre plus conséquent de séquences et de discours pour être en

mesure d'observer plus finement et plus précisément l'évolution de cette idéologie néolibérale et son ancrage.

Mais cela supposerait un travail bien plus long et bien plus important qu'un mémoire de fin d'études.

Il nous paraîtrait également intéressant de nous interroger sur l'effet de cette dépolitisation des discours des dirigeants sur l'opinion publique et les conséquences sur sa propre dépolitisation. En effet, que peuvent finir par penser les citoyens lorsque les politiques ne cessent de leur répéter qu'ils n'ont aucun pouvoir sur l'économie, qu'ils sont impuissants, que c'est ainsi et qu'il faut s'adapter ? Que peut devenir leur rapport au politique et aux femmes et hommes politiques ? Ce jeu dangereux des politiques pose de nombreuses questions sur l'avenir du rapport des citoyens à la politique et, par-là même, sur l'avenir de la démocratie.

Il nous semble de ce point de vue que l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 sur l'idée d'une nouvelle politique qui serait « ni de droite ni de gauche » montre déjà une conséquence de cette dépolitisation sur l'opinion publique et sur les citoyens électeurs. Ils sont prêts à voter pour des femmes et des hommes politiques qui, selon leur dire, mettraient en œuvre des politiques publiques qui ne seraient sous-tendues ni adossées à aucune idéologie. Cela montre en quelque sorte la volonté des citoyens de voir mise en œuvre une politique « dépolitisée », ce qui, de notre point de vue, peut être relativement dangereux dans une démocratie. Nous pensons en effet qu'une décision ou une politique publique doit être adossée à une idéologie et à un socle de valeurs afin d'en maîtriser tous les enjeux et les conséquences.

Par ailleurs, si les Français ont élu Emmanuel Macron sur la formule de « ni droite ni gauche », il ne serait pas difficile, de notre point de vue, d'observer qu'en réalité le discours et les politiques mises en œuvre par Emmanuel Macron sont encore plus imprégnées d'idéologie (néolibérale) que ceux des dirigeants politiques que nous avons étudiés dans notre corpus.

Enfin, le mouvement des « Gilets jaunes » qui a commencé il y a maintenant un an est également, de notre point de vue, une des conséquences de cette dépolitisation apparente. En effet, si ce mouvement est bien entendu la conséquence de nombreux autres facteurs, il

semble évident que le malaise, l'incompréhension et la défiance vis-à-vis des dirigeants politiques et des mesures qu'ils proposent ne peuvent que grandir quand on ne cesse de répéter aux citoyens, depuis des décennies, que les dirigeants ne peuvent rien faire contre le chômage ou pour le « pouvoir d'achat », que ce sont les « lois de l'économie » et qu'il faut simplement « s'adapter », avec l'austérité comme postulat.

Ce travail de recherche nous a donc permis de mieux comprendre les mécanismes de la dépolitisation apparente des discours des dirigeants et ses enjeux et de voir l'ampleur de l'ancrage de l'idéologie néolibérale dans l'ensemble des politiques publiques et chez tous les dirigeants, de droite comme de gauche.

S'il nous a confortée dans nos idées et hypothèses de départ, ce travail nous a laissée avec de nombreuses interrogations et une très grande inquiétude quant à l'avenir du politique et de la relation entre citoyens et politiques.

Bibliographie

Ouvrages

BARTHES Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1957

BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Éditions du Seuil, 2000

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, 1982

BOURDIEU Pierre, *Contre-feux I, Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*, Éditions Liber-Raisons d'agir Éditions, 1998

DENORD François, *Le néo-libéralisme à la française. Histoire d'une idéologie politique*, Agone, 2016

Guilbert Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite, Collection savoir/agir, Éditions du croquant, 2011

PORCHER Thomas, *Traité d'économie hérétique. En finir avec le discours dominant*, Fayard, 2018

STIEGLER Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Galimard, 2019

Ouvrages théoriques

CHAREAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique (sous la direction de), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Collection Sciences humaines, Éditions du Seuil, 2002

ECHAUDEMAISON Claude-Danièle (sous la direction de), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Éditions Nathan, 1989

KRIEG-PLANQUE Alice, « Purification ethnique ». Une formule et son histoire, CNRS Éditions, 2003

KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, 2017

MAINGUENEAU Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Collection Point Essais, Éditions du Seuil, 2009

Articles de recherche

BORIELLO Arthur, *La vertu du sacrifice collectif. Antagonisme et valeurs morales dans le discours d'austérité en Italie et en Espagne (2010-2013)*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°166, p.75 à 96

CANU Roland et BONNET Valérie, *L'ordre des discours de la crise : un agencement hétérogène*, *Mots. Les langages du politique*, 2017/3 n°115, p.9 à 19

DE MONTELY Caroline et SOUCHIER Emmanuël, *Écrire la crise...poétique d'un être médiatique*, dossier « Écrire la crise », *Communication & langages*, 2009/4 n°162, p. 49 à 65

DUFOUR Mathieu, LAURIN-LAMOTHE Audrey et PEÑAFIEL Ricardo, *Topoi et légitimation des politiques austéritaires. Une étude des éditoriaux de La Presse de 1980 à 2015*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°166, p.117 à 138

ESCANDE-GAUQUIE Pauline, *La crise : les mots pour la dire*, dossier « Écrire la crise », *Communications & langages*, 2009/4 n°162, p.67 à 74

FRANCE Ingrid, *Le discours capitaliste libéral : fondements et portée sociale : comment le discours économique fonctionne comme discours dominant*, 1^{er} Colloque International de Psychopathologie et Psychanalyse du Lien Social. "Actualités de la psychopathologie. Le sujet résiste-t-il à la nouvelle société de marché ?", Université Louis Pasteur, Strasbourg, mars 2006

GUILBERT Thierry, LEBARON Frédéric, PEÑAFIEL Ricardo, *Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral*, dossier « Discours austéritaires, histoire, diffusion et enjeux démocratique », *Langage et société*, 2019/1 n°116, p. 9 à 29

LEBARON Frédéric, *Pour une sociologie de la production et de la diffusion des discours économiques. Réflexions à partir de l'exemple de la notion de « modèle social »*, *Les discours sur l'économie*, Presses Universitaires de France, 2013, p. 13 à 34

LEBARON Frédéric, *L'économie, au secours du politique ?, La croyance économique dans le champ politique français*, dossier « Regards croisés sur l'économie », *La Découverte*, 2016/1 n°18, p.32-44

MAINGUENEAU Dominique, *Le discours politique et son « environnement »*, *Mots. Les langages du politique*, 94/2010, p.85-90

MOULENE Frédéric, *La crise dans les vœux aux Français : de l'éthos présidentiel au défi de la conjoncture et du rituel*, dossier « Les discours de la crise économique », Mots. Les langages du politique, 2017/3 n°115, p. 37 à 50

OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, *Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel*, Mots. Les Langages du politique, 81/2006, p.63-77

RIOUFREYT, *Ce que parler veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique*, dossier « Les discours de la crise économique », Mots. Les langages du politique, 2017/3 n°115, p.127 à 144

SIROUX Jean-Louis, *La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce*, dossier « Discours politique, discours expert », Mots. Les langages du politique, 2008/88, p.13-23

Articles de presse

BOURDIEU Pierre, *L'essence du néolibéralisme*, Le Monde diplomatique, mars 1998

BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, *La nouvelle vulgate planétaire*, Le Monde diplomatique, mai 2000

BRUNE François, *Ces mots qui font accepter l'inacceptable*, Le Monde diplomatique, mai 1995

LIMA (de) Pascal dans « *Peut-on aujourd'hui dans ce pays, remettre en cause la doxa libérale en économie ?* », L'humanité.fr, 26 septembre 2016

STIEGLER Barbara, « *On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme* », entretien dans Alternatives Économiques n° 390, avril 2019

STIEGLER Barbara, « *Les années 1930 éclairent les tendances autoritaires du néolibéralisme* », entretien dans Le Monde (site web), 19 juillet 2019

Sites internet

Dictionnaire Larousse

ec.europa.eu

Résumé

Ce travail de recherche consiste en une analyse de discours de dirigeants politiques dans des contextes de crise et de réforme. Il a pour objet d'observer la présence et les enjeux de mécanismes discursifs permettant la « dépolitisation » des discours.

Il s'agit plus précisément d'étudier tout d'abord les effets de la prédominance de l'angle économique et budgétaire dans la manière dont les dirigeants abordent les politiques publiques. Il s'agit ensuite d'observer ce primat à l'œuvre ainsi que les mécanismes discursifs associés qui permettent une « dépolitisation » des discours des dirigeants. Enfin, si la première partie de ce travail a pour objet de montrer la dépolitisation du discours, la seconde permettra de comprendre si, et comment, cette dépolitisation est susceptible de servir à la diffusion d'une idéologie bien particulière : l'idéologie néolibérale.

Mots-clés : discours politique(s), dépolitisation, néolibéralisme, crise(s), réforme(s)

Sommaire des annexes

Annexe I - Allocution télévisée de François Mitterrand, Président de la République, après les élections municipales et le réajustement monétaire décidé à Bruxelles, et sur les objectifs du nouveau gouvernement, Paris, Palais de l'Elysée, mercredi 23 mars 1983

Annexe II - Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'hôtel de ville de Lille, sur le redressement national, Lille, lundi 25 avril 1983

Annexe III - Tribune de Pierre Mauroy, Premier Ministre, intitulée « Réussir », *Le Monde*, 2 septembre 1983

Annexe IV - Présentation par Jacques Delors du Projet de loi de finances pour 1984 à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1983

Annexe V - Interview de M. Jacques Chirac, Président de la République, accordée au journal "Le Point" le 1er septembre 1995 et parue le 2, sur la lutte contre les déficits publics et contre les privilèges, sur la réduction de la fracture sociale, sur le calendrier des réformes, le terrorisme, les essais nucléaires et le Front national

Annexe VI - Déclaration de politique générale de M. Alain Juppé, Premier ministre, sur son plan de réforme de la protection sociale, à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995

Annexe VII - Interview d'Alain Juppé dans Sud-Ouest le 16 novembre 1995

Annexe VIII - Allocution d'Alain Juppé sur TF1 et France 2 le 5 décembre 1995

Annexe IX - Déclaration de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur les raisons de voter "oui" au référendum sur la Constitution européenne, Paris le 5 avril 2005

Annexe X - Tribune de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre, le 26 avril 2005, sur la stratégie industrielle et commerciale européenne par rapport à la Chine, intitulée "Retour de Chine : l'urgence européenne"

Annexe XI - Interview de M. Jacques Chirac, Président de la République, à France 2 le 3 mai 2005, sur les arguments en faveur de la Constitution européenne et sur la politique du gouvernement

Annexe XII - Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les apports de la Constitution européenne à la construction d'une Europe compétitive, sociale et démocratique, à Paris le 26 mai 2005

Annexe XIII - Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la crise financière internationale et la politique économique de la France, à Toulon le 25 septembre 2008

Annexe XIV - Déclaration de Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, sur les axes du projet de loi de finances pour 2009 dans le contexte de crise financière internationale, à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2008

Annexe XV - Interview de Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, à "France Info" le 26 novembre 2008, sur le plan de relance économique européen et sur les orientations du gouvernement français pour soutenir des secteurs économiques en difficulté et les exportations

Annexe XVI - Intervention radiotélévisée de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les mesures conjoncturelles face à la crise économique et sur le maintien des réformes structurelles, le 18 février 2009

Annexe XVII - Conférence de presse de M. Eric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, sur les grandes orientations de la réforme des retraites, Paris le 16 juin 2010

Annexe XVIII - Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, sur la réforme des retraites 2010 et la réduction de la dépense publique, à Paris le 25 juin 2010

Annexe XIX - Déclaration de M. Eric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, sur le projet de loi sur la réforme des régimes de retraite, la reconnaissance de la pénibilité et la recherche de l'équité entre les régimes, Paris le 7 septembre 2010

Annexe XX - Interview de M. François Fillon, Premier ministre, dans l'émission "A vous de juger" sur France 2 le 10 septembre 2010, sur la réforme des retraites, le "bouclier fiscal" et l'affaire Woerth-Bettencourt

Annexe XXI - Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les réponses gouvernementales et européennes face à la crise économique et aux difficultés de la Zone euro, à Toulon le 1er décembre 2011

Annexe XXII - Déclaration de M. Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, sur les orientations du projet de loi de finances pour 2013, à la fois résorber la dette, réduire les inégalités et relancer la croissance et l'emploi, dans un contexte de crise économique internationale, à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2012

Annexe XXIII - Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale, à Paris le 13 novembre 2012

Annexe XXIV - Déclaration de M. Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, sur les prévisions de croissance et les orientations du projet de loi de finances pour 2014, Paris le 11 septembre 2013

Annexe XXV - Tribune de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur son compte Facebook le 22 février 2016, à propos du projet de loi El Khomri de réforme du Code du travail, intitulée "Plus de libertés, plus de protections, pour plus d'emplois"

Annexe XXVI - Point presse de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur les principales mesures du projet de loi Travail, à Paris le 14 mars 2016

Annexe XXVII - Déclaration de Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur la poursuite de l'examen du projet de loi sur la réforme du droit du travail, Paris le 29 mars 2016

Annexe XXVIII - Article de M. Manuel Valls, Premier ministre, publié sur son compte Facebook le 8 mai 2016, à propos de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi sur le travail, intitulé "Loi travail : faire confiance à la négociation dans l'entreprise"

Annexe XXIX - Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur le recours à l'article 49.3 de la Constitution en vue de faire adopter le projet de loi Travail visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, à l'Assemblée nationale le 10 mai 2016

Pour des raisons de droits, les pages 91 à 297 ont été retirées de la version diffusée en ligne.